

**AAR SUNU
ELECTION**



Le pouvoir citoyen, rempart de la démocratie

Rapport réalisé par **LEGS-Africa** avec l'appui de
la **Plateforme des Acteurs non Etatiques (PAnE)** et
la contribution des parties prenantes de **Aar Sunu Election**

Juin 2024

PLATEFORME DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Cité Bakary II, Sacré Coeur 3 VDN à côté du terrain de foot-ball - Tél : +221 33 867 75 52 - Web : www.plateforme-ane.com

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION p-4



II. GENÈSE D'UN MOUVEMENT CITOYEN SPONTANÉ p-5

III. LEÇONS p-27 APPRISES



IV. ANNEXES p-32



I. INTRODUCTION

Le mois de février qui est le mois le plus court de l'année a été vécu en 2024 au Sénégal comme le mois le plus long de l'histoire du pays. Pour cause, le 3 Février 2024, le Président de la République sortant Macky Sall a fait une annonce surprenante et choquante concernant l'agenda de l'élection présidentielle dont le scrutin était fixé par décret au 25 février 2024. L'annonce du président est intervenue à dix heures du démarrage de la campagne électorale pour laquelle étaient engagés dix-neuf candidats dont la liste définitive a été arrêtée par décision du Conseil constitutionnel.

Immédiatement après la déclaration du Président de la République, les sénégalais ont commencé à manifester leur indignation avec des déclarations et des sorties médiatiques. Certains leaders d'organisations citoyennes se sont concertés pour prendre des positions communes pendant le week-end et ensuite convenir d'une réunion le Lundi, pour approfondir l'analyse de la situation et harmoniser leur action. C'est ainsi qu'est née une plateforme des organisations citoyennes pour mobiliser les différentes forces vives de la Nation autour d'une action collective pour empêcher la volonté du chef de l'Etat d'annuler le processus électoral et de reporter le scrutin de l'élection présidentielle.

Cette plateforme sera dénommée Aar Sunu Election (Protégeons notre Election) le mardi 6 Février et sera rendue publique lors d'une conférence de presse organisée le lendemain. Ainsi venait de naître une forme d'organisation inédite du fait des adhésions massives et spontanées comme pour prouver que c'est exactement ce qu'il fallait faire pour sauver la démocratie sénégalaise et défendre la souveraineté populaire que venait d'attaquer le Président de la République, celui qui est sensé protéger la constitution du Sénégal qu'il venait de violer.

Aar Sunu Election s'est révélée une puissante dynamique citoyenne animée volontairement par des leaders d'organisations citoyennes et des personnalités

bénévoles qui va jouer un rôle déterminant dans la préservation des acquis démocratiques et le respect de l'Etat de droit, particulièrement du principe de séparation des pouvoirs et des libertés et droits des citoyens, notamment le droit de voter pour élire le président de la République du Sénégal.

Cette lutte menée sous une certaine pression et un sentiment d'inquiétude pour l'avenir de notre Nation n'a pas été initiée sans difficultés. Les différentes activités qui ont été menées sont émaillées de moments de torpeur, de menaces de mort sur les leaders les plus en vue, des campagnes de discrédit et de dénigrement sur le mouvement ainsi que les organisations de la société civile qui le portent et même des tentatives de corruption, ...

Malgré toutes ces péripéties et tentatives d'endiguement, Aar Sunu Election a su mobiliser massivement les citoyens, délivrer des messages crédibles et pertinents, agir sur les parties prenantes et autres protagonistes de la crise pour arriver à une fin heureuse dans le cadre temporaire qui a été défini par la lutte. En effet l'élection présidentielle s'est tenue le 24 Mars, donc avant la fin du mandat du président sortant qui a pu transmettre le pouvoir à son prédécesseur dans le respect de toutes les formes et civilités républicaines.

Une belle fin qui redore le blason de la République sénégalaise dont la fameuse exception démocratique était menée à rude épreuve au point d'amener certains observateurs extérieurs à annoncer sa fin.

En définitive nous pouvons nous satisfaire du résultat final qui est la préservation de la sécurité juridique et de la stabilité des institutions à travers le rapport de force des pouvoirs particulièrement rehaussé par la constance des décisions du Conseil constitutionnel, mais aussi la confirmation du pouvoir du citoyen face aux tentatives de déstabilisation des fondamentaux des droits civiques et du vivre ensemble sénégalais.

II. GENÈSE D'UN MOUVEMENT CITOYEN SPONTANÉ



II. GENÈSE D'UN MOUVEMENT CITOYEN SPONTANÉ

2.1 Comment est née la plateforme ASE ?

Le 3 février 2024, le Président de la République du Sénégal, Monsieur Macky Sall, signe le décret 2024-106 du 3 février 2024, abrogeant le décret 2023-2283 du 29 novembre 2023 portant convocation du corps électoral, dont la mise en oeuvre autorisait le démarrage de la campagne électorale le Dimanche 4 février 2024, et la tenue du scrutin présidentiel le 25 février 2024.

Cette décision, qui a immédiatement suspendu le processus électoral, a mis le pays sous tension, incitant les populations à manifester avec une nouvelle vague d'arrestations et des pertes en vies humaines. La nuit du 5 au 6 février 2024, l'Assemblée nationale adopte par 105 voix la loi reportant le scrutin initialement prévu du 25 février 2024 au 15 décembre 2024.

Cette succession d'événements met le pays dans une situation politique préoccupante. Le mouvement citoyen Aar Sunu Élection est alors lancé, avec une forte mobilisation de divers acteurs pour exiger fermement le respect du calendrier électoral et le départ du Président de la République à la date du 02 avril 2024.

Le jeudi 15 février 2024, le Conseil constitutionnel annule la loi portant dérogation aux dispositions de l'article 31 de la Constitution adoptée sous le numéro 4/2024 et le décret numéro 2024-106 du 03 février 2024 abrogeant le décret convoquant le corps électoral.



Actes administratifs et juridiques de la crise électorale de février 2024

- **16 février 2023** : Décret n°2023-339 fixant la date du scrutin de l'élection présidentielle au 25 Février 2024.
- **7 mars 2023** : révision exceptionnelle des listes électorales instituée par le décret n°2023-464, tant sur l'étendue du territoire national qu'à l'étranger pour le vote des Sénégalais de l'extérieur.
- **29 Novembre 2023** : Décret n°2023-2283 portant convocation du corps électoral
- **3 février 2024** : le Président de la République Macky Sall fait une adresse à la nation et annonce un décret portant abrogation du décret portant convocation du corps électoral.
- **5 février 2024** : l'Assemblée nationale adopte sans débat le projet de loi n°04/2024 portant dérogation aux dispositions de la Constitution sénégalaise, après évacuation forcée de députés de l'opposition. Le décret n°2024 -106 du 3 février 2024 abrogeant le décret convoquant le corps électoral est publié dans la même soirée.
- **8 mars 2024** : un groupe de 39 députés de l'opposition dépose au greffe du Conseil constitutionnel une saisine en inconstitutionnalité contre la loi portant report au 15 décembre 2024 de l'élection présidentielle initialement prévue le 25 février.
- Un groupe de candidats à l'élection présidentielle dépose au greffe du Conseil constitutionnel une saisine en inconstitutionnalité du décret n°2024 -106 du 3 février 2024 et de la loi reportant le scrutin de l'élection présidentielle.
- **15 février 2024** : le Conseil constitutionnel rend la décision n°1/C/2024 portant annulation du décret n°2024 -106 du 3 février 2024 et de la loi constitutionnelle numéro 04/2024 portant report de l'élection présidentielle, jugée contraire à la constitution.
- **6 mars 2024** : Le Conseil constitutionnel prend la décision n°5/E/2024 qui fixe la date du 31 mars pour la tenue du scrutin, pour pallier l'inertie de l'administration et satisfaire l'exigence constitutionnelle de la reprise du processus électoral interrompu en vue de la tenue du scrutin avant la fin du mandat présidentiel le 2 avril 2024.
- **6 mars 2024** : le Président de la République prend les décrets n° 2024-690 et n° 2024-691 portant fixation de la date de l'élection présidentielle au dimanche 24 mars 2024 et convoquant le corps électoral à cet effet.

- **6 mars 2024** : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi d'amnistie portant sur les infractions commises entre 2021 et 2024 lors des manifestations politiques.
- **7 mars 2024** : Le Conseil constitutionnel publie un communiqué par lequel il s'aligne sur la date du 24 mars retenue pour le scrutin.
- **24 Mars 2024** : le scrutin de l'élection présidentielle est tenu sur l'ensemble du territoire dans le calme et sans incidents majeurs.
- **27 Mars 2024** : les résultats provisoires du scrutin sont publiés par la cour d'appel notifiant l'élection au premier tour du candidat Bassirou Diomaye Diakharr FAYE, avec 54,28 %.
- **28 Mars 2024** : le Président nouvellement élu est reçu officiellement au palais présidentiel par le président sortant.
- **29 Mars** : le Conseil constitutionnel publie les résultats définitifs de l'élection présidentielle confirmant la victoire de M. Bassirou Diomaye Diakharr FAYE.

2.2 Les dynamiques déterminantes qui ont abouti à la création de Aar Sunu Election.

La Plateforme des Acteurs non Étatiques et l'initiative MESURE, ainsi que d'autres organisations représentées à la réunion de concertation comme la Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme, la Ligue des Imams et Prédicateurs du Sénégal (LIPS), le Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections (COSCE), la Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Éducation Publique, Amnesty International, Y en a marre, ONG3D, Social Change Factory, Solidarité Active,... ainsi que personnalités indépendantes (Samba Barry, Aliou Demba Kébé, Dr Abdoulaye Bousso, Mamadou Mbodji, ...) ont constitué le noyau de départ de l'action collective dénommée Plateformes, mouvements citoyens et organisations de la société civile pour le respect de la Souveraineté du peuple devenues **Aar Sunu Election (ASE)**.



La Plateforme des Acteurs non Étatiques a été un catalyseur de ASE. Après avoir impulsé le mouvement, elle a, aussi, contribué à mobiliser et à fédérer d'autres plateformes et organisations de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des religieux. Elle a abrité le Quartier Général.

L'initiative MESURE avait également produit un communiqué dès le Samedi 3 Février pour dénoncer l'acte pris par le Président de la République et convoquer une conférence de presse publique, le Lundi 5 avant de coordonner avec la Plateforme des Acteurs non Étatiques où s'est finalement déroulée la conférence de presse réunissant plusieurs autres organisations.

Le COSCE, a aussi contribué à l'atteinte des résultats d'ASE en facilitant l'adhésion d'autres plateformes et organisations qui travaillent sur les questions électorales. Son engagement dans ASE s'est illustré par les contributions et les propositions de scénarios de sortie de crise sur le plan technique et particulièrement les hypothèses envisageables pour l'organisation du scrutin avant la fin du mandat du Président de la République prévu le 02 avril 2024. ,

D'autres associations et personnalités indépendantes ont rejoint le primo-groupe après la première conférence de presse pour mutualiser les efforts, après avoir pris des initiatives qui ont été reversées dans le mouvement de Aar Sunu Election.





"Ayant été mis au courant par des sources crédibles de l'intention du Chef de l'Etat de reporter les élections, la ligue des imams et prédicateurs du Sénégal, a produit à la date du 2 février 2024, veille de la déclaration du Chef de l'Etat, un communiqué rendu public, dans lequel il appelait ce dernier à renoncer à sa décision de reporter les élections et éviter toute décision qui pourrait exposer notre pays à l'instabilité"¹

C'est à la suite de plusieurs de nos sorties pour dénoncer ce que nous considérons comme inconcevable dans une grande démocratie comme celle du Sénégal, que les porteurs de l'initiative de regroupement des forces, sans nom à cette date, nous ont contactés pour qu'ensemble nous puissions amplifier la voix du peuple et porter le combat pour le retour à l'ordre constitutionnel. C'est ainsi que la Ligue a exprimé son soutien et engagement dans cette initiative."

Imam Ismaila NDIAYE
Secrétaire Général LIPS,



d'autres organisations à la conférence de presse marquant le lancement d'ASE.

Moundiaïe Cissé
Directeur exécutif de l'ONG3D

« Après l'annonce du report par le Président de la République, l'ONG3D a vite compris qu'il fallait passer de la veille électorale à la résistance pour le respect du calendrier électoral. C'est ce qui a motivé sa participation à la première réunion fondatrice de ce mouvement qui n'avait pas de nom ASE au début, avant de faire rallier



Plus de quatre-vingt (80) personnalités indépendantes se sont aussi jointes à l'action collective directement comme c'est le cas du Dr Abdoulaye Bousso, une figure emblématique de la gestion publique de la pandémie à Covid 19, Samba Barry, juriste, et à travers d'autres initiatives comme cette ancienne ambassadeur Batoura Kane, Aliou Demba KEBE, ingénieur de la Formation, Spécialiste Gouvernance, Démocratie et Paix, travaillant dans les organisations internationales

"C'était spontané lorsque j'ai vu le lancement à la TV, alors que j'étais active dans un groupe "LE SN A LA CROISÉE DES CHEMINS" comme panéliste à côté des Alioune TINE, Maurice S. DI-ONE. C'est quand A. TINE m'a coopté dans le Comité Ad Hoc de facilitation qu'il avait mis en place que j'ai eu les contacts d'ASE. J'ai aussitôt intégré la Plate-forme et activement participé aux réunions, puis à la grande marche de ASE, aux rencontres avec la classe politique... Pour moi, une des meilleures façons de mettre mon expérience et son expertise de 15 ans au poste d'ambassadeur dans des pays réputés difficiles, c'était d'intégrer ces types d'organisations afin d'apporter ma pierre à la construction de notre Nation".

Ancienne ambassadeur **Batoura Kane**



¹ La Ligue des Imams et Prédicateurs du Sénégal, créée en 2010, fidèle à son idéal de promotion des valeurs islamiques pour une société de paix et de progrès, accorde une attention particulière aux questions sociales, y compris politiques, qu'elle considère comme déterminantes pour la stabilité et le développement social.

« Le Samedi 3 février 2024, après avoir écouté le Président Macky Sall annonçant le report des élections du 25 février 2024, j'étais resté abasourdi. Ma première réaction a été de faire un tweet pour exprimer ma déception en tant que citoyen. Je me suis par la suite dit que je ne pouvais juste rester à exprimer mes opinions à travers les réseaux sociaux, il fallait que je descende sur le terrain. J'ai pris contact avec le Pr Babacar Guèye, qui a été mon professeur au Centre des Hautes Etudes de Défense et Sécurité (CHEDS), et qui est bien impliqué dans la société civile. Je lui ai demandé s'il y'avait une initiative pour faire face à la décision du Président Sall de reporter les élections et lui ai fait part de mon désir de me joindre à eux. Il m'a invité à participer à l'une de leurs premières réunions. C'est ainsi que j'ai eu la chance de participer à cette initiative citoyenne, comme personnalité indépendante, qui n'avait pas encore de nom et qui par la suite s'est dénommée Aar Sunu Election (ASE). C'était la première fois que je me joignais aux organisations de la société civile, même si j'ai eu à diriger le syndicat des médecins du public. J'ai beaucoup apprécié la diversité du groupe ainsi l'engagement sans failles de ces femmes et hommes d'horizon divers. Certains collègues et amis, après m'avoir vu dans ASE, m'ont dit : pourquoi je faisais de la politique ?- d'autres m'ont dit de ne pas fréquenter ces « politiciens », car j'avais mon image à sauvegarder. J'étais assez étonné du ressenti général qui confondait acteurs de la société civile et politiciens. Il m'est d'ailleurs arrivé lors de certaines réunions de les qualifier de politiciens, car je ressentais beaucoup de lutte de positionnement et de leadership. J'ai tout de suite précisé que c'était pour moi qu'un engagement temporaire et loin de moi l'idée de leur piquer la place, dès que notre objectif serait atteint, je retournerai à mes activités quotidiennes. J'ai tenté en vain de faire accepter une structuration de l'initiative, à l'image du système de gestion des incidents que j'avais l'habitude de pratiquer dans la gestion des crises sanitaires. Eh oui ! je leur disais que j'étais venu pour



participer à la gestion d'une crise, celle la politique. On me répétait toujours : Docteur, ici c'est comme ça qu'on fonctionne, toutes les organisations sont au même niveau ! Au finish, j'ai pu m'accorder avec ce système de fonctionnement, convaincu par l'engagement sans calcul des différentes composantes de ASE : jeunes, femmes, ONG, syndicats, personnalités indépendantes, etc. Nous avons donné de notre mieux pour l'atteinte des objectifs, à travers notre participation à la définition des stratégies et la communication médias. L'activité qui pour moi restera inoubliable, c'était la marche du 17 février 2024, qui était un succès éclatant, moment d'expression des citoyens contre le report des élections. Ce fut une fierté pour moi d'avoir participé à cette dynamique qui a permis de faire respecter le calendrier électoral et démontrer la grandeur du peuple sénégalais, prêt à défendre sa démocratie ».

Dr Abdoulaye Boussou

Ancien Directeur du Centre des Opération d'Urgence Sanitaire du ministère de la sante dans l'organisation de la riposte nationale a la pandémie.



« Le message à la nation du Président Macky Sall, le 03 Février 2024, annonçant le report de l'élection présidentielle prévue le 25 février 2024 m'a stupéfait. Je me lamentais et commençais à appeler tous les proches pour partager ma colère. Au même moment, toutes mes connaissances de la sous-région et du monde m'appelaient pour vérifier si cette nouvelle était avérée et surtout mon analyse sur les conséquences de cette mesure sur le Sénégal. J'ai repoussé une importante mission dans la sous-région d'une semaine, quand j'ai été informé de la réunion du 05 février à la Plateforme des ANE pour réfléchir sur la réaction à cette forfaiture. J'ai aussitôt appelé à mon tour plusieurs connaissances qui cherchaient comme moi à participer à une riposte citoyenne pour éviter le pire à notre pays. Et la suite a été de belles retrouvailles et de nouvelles rencontres enrichissantes. J'ai été surtout impressionné par la qualité des citoyennes et citoyens que j'ai croisés et avec lesquels j'ai eu à travailler durant toute la durée de cette noble

initiative autour de Aar Sunu Élections. Nous avons dès le premier jour parié et misé sur le « **génie sénégalais** » et nous avons eu raison. En effet, ce fut un exemple de don de soi et de générosité citoyenne partagée qui a regroupé : ONG, mouvements citoyens, syndicats public et privé, commerçants, personnalités indépendantes, jeunes, femmes... qui ont permis d'avoir ces résultats magnifiques qui ont à la fois sauvé et rehaussé l'image écornée du Sénégal et des sénégalais partout dans le monde. ASE a révélé que le pouvoir appartient au peuple. ASE a réhabilité la démocratie et redonné espoir à tout un continent et au-delà aux démocrates du monde entier. Nous sommes fiers de faire partie de cette histoire à laquelle nous avons essayé de contribuer de notre mieux pour l'atteinte des objectifs, à travers notre participation dès la première à la facilitation des réunions, au pôle admin et à toutes les autres initiatives et rencontres en présentiel ou en ligne. Félicitations à tous les membres d'ASE et les équipes de l'ombre ! Vive le Sénégal !

Aliou Demba KEBE,

Ingénieur de la Formation, Spécialiste Gouvernance, Démocratie et Paix, travaillant dans les organisations internationales

C'est après la mise en place de l'Initiative que les autres syndicats et organisations professionnelles ont été démarchés pour élargir la base d'adhésion et surtout pouvoir compter sur les différentes forces vives et appareils de militants en vue de mener une diversité d'activités. En plus des syndicats des enseignants, il faut remarquer la participation déterminante des syndicats du secteur du commerce, des télécommunications, de la santé, de l'éducation, ...

« Le Sénégal a traversé l'un des moments les plus sombres de son histoire en février 2024 avec la décision du Président de la République portant sur l'annulation du décret portant convocation du corps électoral ayant comme conséquence le report de l'élection présidentielle. Cette décision grave avait suscité la mobilisation de toutes les forces vives de la nation pour faire face à ces dérives en exigeant le respect de la Charte fondamentale de notre pays et le rétablissement du calendrier républicain. Ainsi, la coalition AAR SUNU ELECTION, mise sur pied par des organisations de la société civile, des organisations syndicales et socio-professionnelles ainsi que des universitaires a joué le rôle de catalyseur de toutes les forces vives de la nation qui aspiraient à porter le combat citoyen pour arrêter les dérives du régime en exigeant l'organisation d'une élection présidentielle transparente et le strict respect des délais. Fort de l'adhésion populaire de toutes couches de la population (travailleurs, jeunes, femmes, universitaires, intellectuels, religieux ...) à la cause noble défendue par la coalition, AAR SUNU ELCTION a réussi à initié diverses stratégies pour amener le régime à respecter la volonté du peuple : des conférences de presse, des marches populaires, des grèves, des journées mortes, des rassemblements populaires ont ainsi été organisés sur toute l'étendue du territoire national. L'engouement populaire suscité par la démarche de AAR



SUNU ELECTION et l'engagement et la détermination des organisations membres de la plateforme ont été les facteurs décisifs qui ont poussé les autorités à revenir sur les décisions qu'ils avaient prises en acceptant de se conformer à l'avis du Conseil Constitutionnel. AAR SUNU ELECTION a ainsi joué un rôle prépondérant pour le dénouement de la crise politique grâce à la tenue de l'élection présidentielle dans des légaux, ce qui a été fondamentalement à l'origine de la 3e Alternance au Sénégal. Nous rendons un vibrant hommage à toutes les parties prenantes de AAR SUNU ELECTION ».

El Hadj Malick Youm

Secrétaire General National du SAEMSS
Assurant la coordination du pôle des syndicats



fédération des syndicats de la santé F2S avec sa tête le camarade Arona DIOP Coordonnateur de la F2S et d'autres organisations du secteur de la santé et de l'action sociale comme le SAMES et le Syndicat des Chirugiens-Dentistes.

Ce même travail, en coordination avec le camarade Elh Malick Youm SG du SAEMS a été réussi dans le secteur de l'éducation. La jonction des secteurs stratégiques a conduit à la naissance de la SYNERGIE DES SYNDICAT DE TRAVAILLEURS DU SÉNÉGAL (SYSTRAS) membres de AAR. Cette entité a vu une forte implication des camarades Wone et TAMBA de l'éducation et d'autres secteurs comme les télécom avec Néné, des transport avec DDD.

En dehors des mots d'ordre de grève une journée ville morte sera lancée avec nos amis de l'ACIS qui regroupe les commerçants et industriels. L'objectif était largement atteint même s'il faut reconnaître des difficultés dans la mobilisation dans des secteurs.

Toutes les autres actions ont été menées avec la task force de ARR. On peut citer des marches ou rassemblements, des rencontres avec les acteurs du processus électoral (candidats), les autorités administratives, les partenaires étrangers etc.

Des actions individuelles de vulgarisation de AAR SUNU ÉLECTION nous ont conduit dans plusieurs Régions ou départements du Sénégal comme SALEMATA dans le Kédougou. Nos camarades ont beaucoup participé aux manifestations de AAR dans des régions comme Thiès, Kaffrine et Kédougou.

Nous avons participé à plusieurs émissions radio, télé ou d'autres plateformes de communications pour la réussite du combat avec une très grande note de satisfaction par l'aboutissement des objectifs fixés et le respect du calendrier électoral »

La contribution du syndicat des travailleurs de la santé et du secteur social a été aussi motivée et déterminante comme en atteste ce témoignage du Secrétaire général du SDT-3S et de la SYNERGIE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU SÉNÉGAL : SYSTRAS :

« A la suite de la sortie du chef de l'Etat le Président Macky Sall 03 février 2024 qui annonçait une pseudo crise institutionnelle pour justifier un éventuel report des élections.

Face à cette situation une réunion d'urgence des instances de décision du SDT-3S EST convoquée le 06 Fév pour donner mandat au secrétariat exécutif permanent de dérouler un plan d'action. Et comme contenu dans la déclaration du 07 FEV d'inviter toutes les organisations syndicales du pays et l'ensemble des forces vives de la nation à unir nos forces pour barrer la route aux fossoyeurs de la Démocratie.

D'ailleurs c'est en ce moment que nous avons été informés des initiatives d'un groupe d'acteurs non étatiques pour la mise en place d'une plateforme qui donnera naissance à AAR SUNU ELECTION.

Nous avons aussi travaillé à faire adhérer la majorité des syndicats membres de la

Cheikh Seck
SG SDT-3S



Les universitaires ont aussi apporté une valeur ajoutée au mouvement à travers différentes tribunes signées par des dizaines d'académiciens, mais surtout la contribution décisive du Club des universitaires de Dakar (CUD). Aar Sunu Élection a réussi la jonction heureuse entre l'université et les organisations citoyennes qui a permis de mener à la fois un combat scientifique sur le plan juridique et populaire pour contrecarrer les manipulations techniquement orchestrées du côté du pouvoir en vue d'influencer les décisions du Conseil constitutionnel.

2.3 Comment s'est construit la dynamique pluri et multi-acteurs qui a caractérisé la composition de la plateforme ?

A. Une société secouée par des années de résilience citoyenne

Le Sénégal a connu ces dernières années de vives tensions politiques qui ont marqué l'espace public. Particulièrement, après la seconde élection du président Macky Sall en mars 2019, ce dernier a posé des actes de restriction de l'espace public et de réduction de l'opposition « à sa plus simple expression ». Cette volonté publiquement annoncée par le Président Macky Sall a été mise en œuvre avec le recrutement massif de personnalités de l'opposition avec le ralliement systématique des candidats les mieux placés à l'élection présidentielle, à l'exception de monsieur Ousmane Sonko. Idrissa Seck arrive deuxième à l'élection présidentielle de 2019 avec 20% des voix et Issa Sall, arrive quatrième avec 5 % des voix ont rallié la mouvance présidentielle.

Le candidat arrivé 3^e avec 15 % des voix, Monsieur Ousmane Sonko est resté l'opposant le plus en vue et le plus radical dans son discours au point de mobiliser tous les Sénégalais qui aspirent à un changement à travers son parti PASTEF.

En plus de combattre l'opposition politique partisane, le régime du second mandat de Macky Sall a instauré une politique d'interdiction et de répression des libertés de réunion et de marche même pour les organ-

isations de la société civile et mouvements sociaux qui continuaient de manifester contre des actes de malversations et des scandales liés à la gouvernance des ressources naturelles, entre autres. Des manifestations de Yen marre, FRAPP France Dégage, Aar SUnu Pétrole, Aar sunu Momel, du M23, du F24, ... ont été interdites ou violemment dispersées et des leaders de la société civile et de l'opposition violentés et mis aux arrêts.

La cristallisation des frustrations s'est faite au profit de l'opposition la plus radicale, notamment PASTEF et son leader populaire M Ousmane Sonko autour duquel s'est organisé un ensemble de mouvements sociaux et politiques dont une centaine qui a fini par fusionner dans le PASTEF, notamment les principaux partis de gauche, les mouvements des domu daara très ancrés à l'intérieur du pays, ...

Également des dynamiques politiques se sont organisées autour des élections locales et législatives avec les coalitions YEWI ASKAN WI, LE PEUPLE, qui ont permis de larges victoires de l'opposition lors de ces élections...

Pendant cette même période, nous avons observé l'ébullition du front

social avec des multiples et récurrentes grèves et manifestations des syndicats du secteur de l'éducation, de la santé, des Collectivités territoriales, des télécommunications,

Ce front social combiné à la cherté de la vie et la précarité accentuée de la majorité des Sénégalais lors de la crise de la pandémie à Covid 19, a caractérisé l'endurance d'un peuple qui aspirait à un grand changement qui constituait le seul espoir de sortie de crise. La féroce répression des forces de l'ordre sur les populations et les leaders politiques, avec des stratégies très avancées utilisées par la police et surtout la gendarmerie dont les moyens ont été particulièrement renforcés par le gouvernement ont fini par imposer une résilience aux populations après l'arrestation des principaux leaders de l'opposition et la dissolution du principal parti de l'opposition, le PASTEF.

C'est dans l'attente de l'élection présidentielle qui était l'issue ultime pour les sénégalais d'arbitrer les conflits politiques devenus violents, alors que la situation était revenue au calme latent suite à la condamnation et à l'arrestation du principal leader de l'opposition, M. Ousmane Sonko qu'intervient la décision du Président de la république d'arrêter le processus électoral.

Pourtant, les décisions du Conseil constitutionnel de valider la liste des candidats après des péripéties calamiteuses liées à la vérification des parrainages et des dossiers de candidatures, le corps électoral était déjà mis en branle depuis sa convocation par décret et les candidats s'apprêtaient à aller en campagne.

Dans un tel contexte, la décision du Président de la République a été vécue par plusieurs sénégalais comme un vrai coup de massue, en toute surprise. Elle venait anéantir les derniers espoirs d'un changement démocratique souhaité par un peuple résilient et patient face à la puissance du régime en place. La réaction était inévitable et inéluctable.

Il s'agissait de s'organiser pour mettre fin à une tentative de coup d'État administratif et législatif en considération du décret pris par le chef de l'État pour annuler l'élection prévue le 25 février 2024 et de la loi votée par l'Assemblée nationale pour reporter le scrutin jusqu' en Décembre.

B. Des parties prenantes préparées à l'action pour encadrer l'indignation populaire

Ce collectif d'acteurs, composé de plus de 200 organisations non étatiques, d'associations de jeunes, de mouvements citoyens, de mouvements de femmes, de centrales syndicales, de religieux, de personnalités indépendantes, les universitaires entre autres, a initié une série d'actions conjointes qui ont eu un impact notable sur le retour à l'ordre constitutionnel.

Il faut noter que les organisations de la société civile ont des appareils fonctionnels qui ont facilité les premières rencontres à la PFAne dont les locaux ont été finalement transformés en quartier général de ASE.

• Les expériences passées ont facilité la mise en place de l'initiative

Déjà beaucoup des organisations engagées dans cette action collective avaient des initiatives en cours liées à l'échéance électorale de février 2024. Certaines étaient déjà engagées dans l'audition des candidats sur leurs programmes, d'autres dans le suivi des engagements avec les candidats en lice, et dans la mise en œuvre de programmes tout au long du processus électoral pour assurer une élection libre et transparente et sans violence.

La plateforme Aar Sunu Election est l'aboutissement et la consolida-

tion de plusieurs organisations citoyennes qui avaient déjà entrepris plusieurs actions citoyennes dans des domaines divers pour un apaisement du climat social suite aux événements de Mars 2021.

Par exemple la plateforme des AnE, l'initiative MESURE, la COSYDEP, le COSCE, La Ligue des imams et des prédicateurs du Sénégal(LIPS), Social Change factory, Solidarité Active, et d'autres acteurs ont été très déterminants dans la mise en œuvre du plan stratégique de la plateforme et ont bien voulu partager avec d'autres sur les actions qu'elles entreprennent depuis des mois avant la mise en place de la plateformes ASE.

En effet, plusieurs des organisations initiatrices avaient déjà des relations formelles ou informelles pour faciliter la jonction. Elles travaillaient déjà en synergie voire dans des partenariats huilés entre les OSC.

"L'adhésion de la COSYDEP à Aar Sunu Election a fait suite à un besoin exprimé par plusieurs organisations de la société civile de coordonner leurs efforts pour s'impliquer dans la résolution de la crise politico sociale que traversait le Sénégal en vue de la mise en place de conditions favorables à l'expression du droit au vote menacé par la décision du report des élections du 25 février. Auparavant, la COSYDEP a pris part aux activités d'autres plateformes de la Société civile qui se sont beaucoup investies pour la paix à travers la Synergie des Organisations de la Société civile pour la Paix (SOS/PAIX) et la Mobilisation nationale pour l'engagement citoyen, la souveraineté, l'unité et la refondation (MESURE).

L'initiative Aar Sunu Election, portée par quelques entités de la société civile, a trouvé un écho favorable auprès de la majorité des acteurs de la société civile qui se sont impliqués pour sa mise en œuvre. A cet effet, les instances de la COSYDEP se sont prononcées pour une implication effective à ce processus dans le respect de l'identité et de la philosophie d'action de la coalition.

Pour rappel, la COSYDEP est soucieuse d'orienter son intervention vers la réflexion et l'action autour de questions liées au droit à l'éducation, à la bonne gouvernance, à la défense des droits des travailleurs ainsi qu'à la préservation de l'intégrité du secteur éducatif déjà fortement éprouvé avec la crise de la Covid 19".



Cheikh Mbow,
Directeur exécutif COSYDEP

- **La qualité des relations entre ces organisations a facilité le consensus rapide autour d'une action collective**

En effet, plusieurs des organisations initiatrices avaient déjà des relations formelles ou informelles pour faciliter la jonction. Elles travaillaient déjà en synergie voire dans des partenariats huilés entre les OSC.

C'est aussi le cas d'autres structures comme Demain Sénégal et Sursaut Citoyen qui avaient initié respectivement un programme d'audition

des candidats et le pacte de Bonne gouvernance démocratique qui invitait les différents candidats à s'engager pour l'application des conclusions des assises nationales et de la CNRI. Les plateformes d'OSC œuvrant traditionnellement dans le domaine des élections comme CO-SCE et PACTE ont également associé leurs activités au mouvement Arr Sunu Élection pour rester dans une dynamique unitaire.

- **La jonction avec d'autres mouvements au Sénégal et dans la diaspora**

Les relations avec les autres organisations qui ont rejoint ont été démarchées par les pionnières et ou mobilisées sur la base de la médiatisation des activités de Aar Sunu Election.

Demain Sénégal et/ou Sursaut Citoyen ont particulièrement contribué dans l'animation scientifique avec une série de réunions virtuelles organisées via l'application zoom et des sessions en présentiel au niveau de l'hôtel Radisson à Dakar.



Le groupe d'étude et d'action Sursaut Citoyen a joué un rôle déterminant au sein de la plateforme AAR Sunu Election, apportant une contribution significative sur plusieurs fronts. Sur le plan intellectuel, Sursaut Citoyen a assuré un leadership majeur en matière de critique juridique et politique face aux attaques du président Macky Sall contre la constitution et les libertés fondamentales. Le groupe a formulé des critiques rigoureuses et bien articulées, mettant en lumière les risques juridiques et constitutionnels liés aux décisions prises par le gouvernement. En outre, Sursaut Citoyen a été une force de proposition, soumettant des solutions juridiques et techniques au Conseil Constitutionnel, contribuant ainsi à l'élaboration d'une sortie de crise qui a permis de préserver la stabilité du pays face à une situation potentiellement explosive.

Sur le plan de la mobilisation citoyenne, Sursaut Citoyen a su fédérer un segment important de la société civile, notamment les intellectuels, les militants démocrates, ainsi que diverses organisations partageant des objectifs citoyens similaires. Le groupe a su créer des synergies avec d'autres structures engagées dans la promotion des conclusions des Assises Nationales et des recommandations de la CNRI, renforçant ainsi le tissu associatif autour de la défense des acquis démocratiques et du respect des institutions républicaines dans le combat mené avec AAR Sunu Election.

En plus de ces contributions, Sursaut Citoyen a organisé et animé, pendant plusieurs mois, de multiples séminaires et rencontres citoyennes qui ont rassemblé plusieurs milliers d'acteurs de la société civile. Ces événements ont joué un rôle crucial en termes d'éducation, de mobilisation, d'échange et de coordination des actions. Ils ont permis de renforcer la cohésion entre les différents acteurs impliqués dans la défense de la démocratie et d'assurer une diffusion large et cohérente des messages portés par AAR Sunu Election.

Par ailleurs, Sursaut Citoyen s'est illustré par sa capacité à occuper l'espace public de manière stratégique. Le groupe a mené de vastes campagnes médiatiques, publiant des articles et des tribunes dans la presse nationale et internationale, afin de mobiliser l'opinion publique et de sensibiliser les citoyens aux enjeux démocratiques en jeu. Ces efforts ont été particulièrement efficaces, touchant un large public grâce à une communication multilingue qui a permis de relayer les messages dans plusieurs langues nationales.

Enfin, Sursaut Citoyen a été un acteur clé dans toutes les initiatives et actions d'AAR Sunu Election. En tant que membre actif du pôle stratégique de la plateforme, le groupe a non seulement contribué à la définition des stratégies, mais a également joué un rôle important dans la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir les actions à tous les niveaux. Cette implication multiforme a fait de Sursaut Citoyen un pilier incontournable dans la lutte pour la préservation de la démocratie et de l'État de droit au Sénégal pendant toute la période pré-électorale, électorale, et post-électorale.



Rene Lake
Analyste politique

« Pour moi, le report des élections avec les motifs avancés par le président de la République, est un coup d'État constitutionnel et aussi un précédent très dangereux pour notre cher pays.

À cet effet, une annonce a été faite dans notre groupe WhatsApp invitant tous ceux qui sont contre ce report de se prononcer afin d'intégrer la plateforme « Aar Sunu Élection » dans le but de mutualiser nos forces aux côtés de toute la société civile. J'ai tout de suite répondu à cet appel sans réserve, car pour moi les fondamentaux de notre nation sont sacrés et personne ne doit avoir le privilège de les fouler aux pieds. Ensuite j'ai informé mon épouse de mon intention d'intégrer la société civile pour combattre cette décision qui n'honore guère notre nation et j'ai pris les différentes dispositions afin de mettre ma famille à l'aise si toutefois je devais être mis aux arrêts après mon engagement.

La première réunion que j'ai assistée m'a vraiment réconfortée de par la composition de l'assemblée. Tous les âges étaient représentés dans le but de mettre en place une stratégie, de la jeunesse jusqu'au troisième âge et chacun avait droit à la parole et ensemble, nous avons pris les mesures idoines qui correspondaient réellement à la situation qui se présentait sans distinction d'âge encore moins de religion.

J'ai retrouvé le vrai visage du Sénégal. Ce constat, je l'ai fait durant toutes nos rencontres.

Je me plaisais à rendre service aux autres, car étant très heureux de retrouver ce dynamisme et les gens qui le composent. Tout le monde était déterminé à démontrer son amour pour sa patrie en abandonnant son statut social et se mettre en danger dans le but de défendre les piliers de notre chère nation.

Dans cette lutte pour la préservation de la démocratie et de nos acquis, j'ai eu la confirmation que seule l'unité fait la force. Nous devons toujours rester unis malgré nos différences tant religieuses qu'ethniques.

Je suis devenu plus fier de ma nation le jour où le président de la république et le Conseil constitutionnel se sont accordés sur une date pour la tenue des élections. Tout cela, nous le devons à cette société civile qui s'est mobilisée sans réserve pour combattre l'injustice et préserver l'état de droit ».

Éphrem MANGA

Membre de l'association présence chrétienne



Le mouvement a mobilisé les citoyens et a organisé des actions pour s'assurer que les élections se déroulent conformément aux délais constitutionnels.

Les activités ne se sont pas déroulées uniquement à Dakar, en effet la dynamique a jeté ses bases, ses tentacules jusque dans les autres régions intérieures du pays notamment à Saint-Louis, à Kaolack, à Kaffrine, Diourbel, à Ziguinchor, à Bignona à Thiès, pour ne citer que ces localités où véritablement des actions phares ont pu être menées.

À Thiès particulièrement il a été remarqué ce qui ressemblait à un sabotage de l'administration. Presque toutes les déclarations de manifestations sont systématiquement rejetées et à la dernière minute de l'heure à laquelle la manifestation avait été prévue.

Aar Sunu Élection (Protégeons notre élection) est un mouvement citoyen au Sénégal qui milite pour la transparence et la tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus.



En dehors de ceux qui étaient dans les partis d'opposition particulièrement le PASTEEF communément appelés « **détenus politiques** », certains de nos camarades de la société civile ont été arrêtés et gardés à vue. C'est à la suite que le ministère public, dans une démarche de sérénité et



de pédagogie, a requis la relaxe pour Boubacar CISSOKHO, Amadou DIAWARA, George SADIO, Oumar CISSE et Saliou Soulèye NDIAYE, coordinateur de Aar Sunu élection à Thiès, contre un emprisonnement assorti de sursis d'un mois pour Oumar GUEYE et Ibrahima DIENG.

La dernière, jamais autorisée, le préfet a produit un récépissé de dépôt avec le terme « *sous réserve d'une interdiction éventuelle pouvant intervenir à tout moment...* » remis aux organisateurs à 14h pour une manifestation qui devait démarrer à 15h.

Tribune citoyenne et « Goûter partager » pour l'appli-

tion rigoureuse de la décision du Conseil constitutionnel, le **24 février 2024, de 15H à 19H à la Place Mamadou DIA de Thiès**

REVUE DE PRESSE :

Saint-Louis

https://www.ndarinfo.com/%E2%80%8BContre-la-loi-d-amnistie-et-le-scrutin-reporte-a-Saint-Louis-Aar-Sunu-Election-bande-les-muscles_a37396.html

https://www.pressafrik.com/Saint-Louis-le-rassemblement-pacifique-de-Aar-Sunu-Election-autorise_a269747.html

Kaffrine

<https://aps.sn/kaffrine-aar-sunu-election-exige-la-tenue-de-la-presidentielle-dans-les-plus-brefs-delaix/>

Kaolack

<https://klinfos.com/key/aar-sunu-election/>

Thiès

<https://prestigethies.com/thies-les-partisans-de-la-plateforme-aar-sunu-election-exigent-la-tenue-du-scrutin-le-25-fevrier/>

<http://www.africain.info/news=9713997>

<https://lequotidien.sn/date-pour-la-tenue-de-lelection-presidentielle-aar-sunu-election-affiche-son-scepticisme/>

<https://www.koldanews.com/2024/02/24/aar-sunu-election-thies-exige-le-depart-de-macky-ce-2-avril-na-dem-bou-demoul-gniou-guene-ko-al626141.html>

https://www.thiesinfo.com/Thies-Aar-Sunu-Election-appelle-a-un-vote-symbolique-aujourdhui-dans-les-bureaux-de-vote_a2565.html

<https://aps.sn/thies-aar-sunu-election-appelle-a-un-vote-symbolique-ce-dimanche/>

Assane DIAGNE, Toi Du Monde Sénégal

C. Une structure collégiale de gouvernance : entre forces et faiblesses

- L'évolution des jeux d'acteurs provenant " d'origines différentes "

Auf et à mesure que l'initiative Aar Suu Election prenait de l'ampleur du fait de la médiatisation et des actes posés, la gestion interne devenait compliquée, surtout qu'il n'y avait aucune structuration de base pour définir les rôles des uns et des autres. Ce qui favorise des straté-

gies internes de positionnement d'acteurs pour avoir plus de visibilité ou s'assurer que les organisations dont ils sont les représentants sont satisfaites de leur contribution dans cette action collective. Des tentatives d'organisation simplifiée ont eu lieu pour au moins gérer le proces-

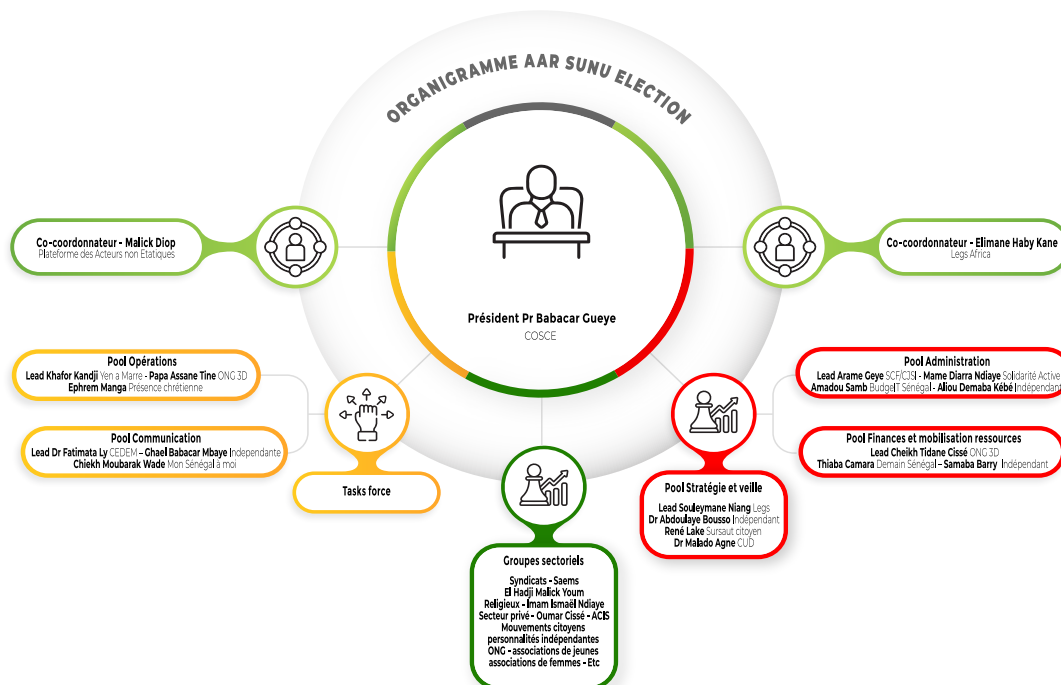
sus de prise de décision et les relations avec les médias.

A un moment donné, il a été proposé d'élaborer un code de conduite pour réguler le fonctionnement et désigner au moins une structure de coordination.



- Les formes de gouvernance et de pilotage qui ont permis de consolider l'unité du mouvement ?

Il fallait surtout éviter de mettre en place une organisation bureaucratique lourde mais aussi veiller à ce que le leadership soit éclaté pour ne pas frustrer des acteurs qui ne se sentiraient pas suffisamment impliqués ou considérés dans la prise de décision et le mode de représentation du mouvement. L'identification du doyen Pr Babacar Guèye du COSCE a facilité le processus en lui conférant l'autorité morale et le faisant assister par deux co-coordonnateurs parmi les pionniers de l'action à savoir Malick Diop de la PANe et Elimane H KANE de l'initiative MESURE. Ensuite il a été mis en place un groupe Task-force, désignant une personne contact avec la presse Ghaels Babacar Mbaye, un pool Communication, un pool mobilisation des ressources financières, un pool Stratégie,...



A noter que dans le Task Force, il y'avait d'autres personnalités de la société civile comme Valdiodio Ndiaye, Sadikh Niass (RADDHO), Moundiaïe Cissé (ONG3D), Djibril Nguingue (PACTE), Abdoulaye Fofana Seck (journaliste), Abdoulaye Ndoye (ancien SG CUSEMS), Assane Diagne (Toi du Monde), Cheikh Mbow (COSYDEP), Cheikh Seck (SG SDT3S), Denis Ndour (LSDH), Pierre Corréa (Présence chrétienne), Cheikh Moubarak Wade, Abdou Khafor Kandji (Y'en a marre), Elhadji Amadou Samb (Budget Sénégal) ...

Malgré cette primo -structure qui fonctionnait à travers des réunions et différents groupes whatsapp, des dys-

- Les principaux défis et les difficultés majeures rencontrés dans le processus de mobilisation et de mise en œuvre des plans d'action

Le défi majeur demeure celui de l'organisation interne du fait des intérêts particuliers de certains membres qui s'activaient autour d'enjeux de visibilité. Aucune faveur n'est donnée aux initiateurs et il fallait une approche démocratique et équitable pour tous les volontaires.

L'équité de genre a été aussi un défi majeur surtout que des femmes se sont plaintes de ne pas être suffisamment considérées dans la prise de décision et par rapport à la visibilité de leurs apports inestimables. Pour une initiative spontanée, sans cadre stratégique, il était aussi dif-

ficile d'allier les perspectives, dans la définition des plans d'action et nature d'activités. Des divergences sont apparues dans la définition de l'approche, des types d'activités à privilégier,

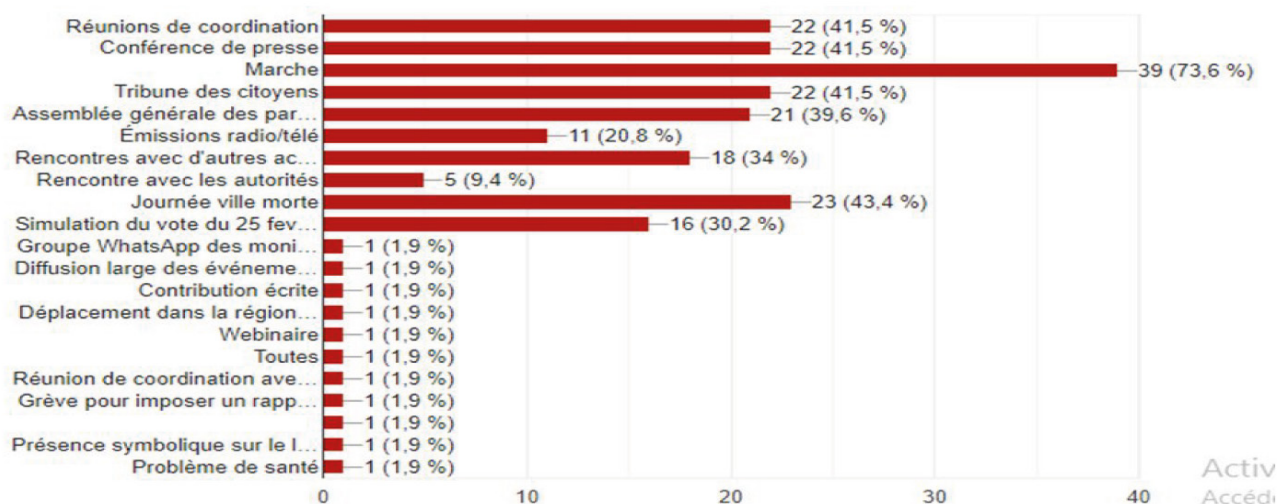
A. Des activités incisives, citoyennes et mobilisatrices

Les actions suivantes ont été menées par l'action collective Aat Sunu Election (ASE).



7 - A quelles activités de l'ASE avez-vous participé ?

53 réponses



En somme, les activités menées ont été minutieusement préparées avec l'engagement de toutes les parties prenantes. Elles ont été une grande contribution à l'aboutissement heureux du processus électoral. La plateforme a ainsi cherché à réinventer les modèles de lutte citoyenne sans violence et à maintenir la pression pour la tenue de l'élection dans les délais prévus. Elle a incarné l'esprit de mobilisation et d'engagement démocratique au Sénégal jusqu'à la fixation de la date du scrutin au 24 Mars qui a permis d'aboutir à la troisième alternance démocratique au Sénégal.



Des actions efficaces à plus d'un ti-

tre. Elles ont permis une mobilisation massive des citoyens sénégalais de tous les âges et des médias nationaux et internationaux qui suivaient régulièrement les plans d'action annoncés et mis en œuvre.

Elles ont surtout permis de mettre une pression citoyenne populaire sur le Président de la République et les

juges du Conseil Constitutionnel.

Ces actions ont été particulièrement incisives à travers la forte mobilisation lors de la grande marche silencieuse, la tribune des Professeurs agrégés de classe exceptionnelle en Droit et à travers différentes émissions à travers les médias. La tribune des professeurs de Droit s'adressait particulièrement aux juges du Conseil Constitutionnel suite à la sortie du Ministre Directeur de cabinet du Président de la République Ismaila Madior Fall qui prétendait l'impossibilité pour le CC de statuer sur les recours des candidats contre le décret et la

loi qui devaient avoir comme effet le report de l'élection présidentielle en Décembre 2024..

D. Des décisions courageuses et justes d'un Conseil constitutionnel compétent

La pérennisation d'une société libre et démocratique requiert une vitalité des institutions de la République en tête desquelles, le pouvoir judiciaire. Son rôle est essentiel pour garantir l'Etat de droit et la préservation des libertés. En ce sens, les décisions majeures du Conseil constitutionnel, qui ont évité au Sénégal une dérive s'inscrivent en droite ligne de sa posture de vigie de la légalité et de régulateur social.

Le CC a surtout agi pour préserver la sécurité juridique et sauvegarder la stabilité institutionnelle de la République, en disant et créant le droit.

Lorsque le 03 février 2024, par une décision unilatérale, le Président de la République décrète la neutralisation du processus électoral, en cause, une probable crise jamais prouvée entre deux pans importants de l'état notamment l'Assemblée Nationale

et le Conseil constitutionnel, toute une tradition démocratique a basculé vers des incertitudes.

Le Sénégal qui est moulé par des décennies de construction citoyenne, montrant l'exemple par sa constante stabilité, dans une région en proie à des conflits récurrents, s'installe dans une impasse politique.

Tous les regards sont fixés vers les sages, qui en ce moment n'ont jamais autant cristallisé l'attention de tout un peuple. Il faudrait, à ce stade, rappeler les prérogatives particulières de ces juges qui sont habilités par la constitution, eu égard à leur rôle pivot dans l'architecture judiciaire. Celles-ci peuvent se résumer en compétence juridictionnelle, consultative et un statut de régulateur social ; qui a semblé motiver les décisions ultérieures.

de juge suprême, pour restaurer la légalité et surtout ramener la sérénité dans tout le pays.

D'abord marteler la ligne rouge infranchissable, notamment le terme du mandat (02 avril) et sa durée (05 ans) qui sont érigées en clauses d'éternité sous le sillage de la constitution votée en 2016. Surtout que les juges constitutionnels se sont installés dans un confort d'in-

Ces attributions font que

“ Les décisions s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. Elles ne sont susceptibles d'aucun recours. L'autorité de la chose jugée ne s'attache pas seulement au dispositif mais aussi aux motifs qui en sont le soutien nécessaire” .

Dès lors, en franchissant son périmètre discrétionnaire, le Président de la République Macky Sall s'est heurté à un autre mur institutionnel, dont l'existence est garante de la séparation des pouvoirs. Le Conseil constitutionnel étant le juge des élections, selon les dispositions de la charte fondamentale a “Par décision n° 1/1/2024 rendue le vendredi 12 janvier 2024, publiée par affichage au greffe ” arrêté la liste des candidats à l'élection présidentielle initialement prévu le 25 février 2024, en passant sous crible les candidats comme stipulée par la loi électorale.

compétence quasiment tout le magistère du Président Macky Sall, n'osant prendre aucune décision, exception faite de cet “avis décisif” décliné lorsqu'il s'est agi de la coupure du mandat de 07 à 5 ans, rappelant l'intangibilité du mandat qui appartient au peuple.

C'est pareille réaction qui était escomptée par les citoyens. Leur ultime espoir placé en la justice dont la moindre passivité pourrait freiner toute aventure sociale qui a pu charrier des avancées démocratiques notoires tout au long de l'histoire politique.

Cette décision a succédé à la convocation par décret du collège électoral, afin que les citoyens sénégalais puissent, naturellement, choisir leur prochain chef d'Etat. C'est donc une agression inédite, communément appelée à raison coup d'état constitutionnel qui est survenu au Sénégal. Jetant ainsi, un discrédit dans le système politique relativement aguerri mais surtout, répandant une ambiance de panique générale. Il revenait au Conseil constitutionnel, d'assumer sa fonction

En encourageant la tribune d'experts de haut niveau pour justifier la compétence du CC en la matière et en saisissant le Président du CC pour constater la carence du Président de la république dans l'application de sa décision du 15 février, Aaar Sunu Élection a contribué en sa manière à renforcer les juges constitutionnels dans leur posture, malgré les risques avérés sur leur propre sécurité.





E. Les médias ont joué leur partition

A la veille du démarrage de la campagne électorale, les médias nationaux étaient déjà mobilisés et organisés pour suivre les différents candidats et couvrir la campagne électorale sur tout le territoire sénégalais. Ils se sont réinventés pour face à l'évolution brutale du contexte politique. Leur apport pour le respect des élections et le combat de ASE a été constant et déterminant. Le débat contradictoire a toujours posé et assumé.

Également, de nombreux médias étrangers étaient déjà présents

au Sénégal avec des équipes renforcées. Cette mobilisation des médias favorise aussi la large et permanente couverture des activités de Aar Sunu Élection et donne un élan à l'initiative. Les rédactions des médias locaux, les reporters, correspondants de médias internationaux et même depuis les maisons mères de médias comme RFI, France 24, AFP, le Monde, Mediapart, Al Jazeera, BBC, Deutsche Welle,,, sollicitaient régulièrement les leaders de Aar Sunu Élection pour s'informer des activités planifiées et autres formes de réactions.

Également plusieurs porte-parole de l'initiative citoyenne ont été dans des plateaux de télévision et émissions radios et ont délivré des interviews dans les quotidiens et périodiques de la place.

Il faut aussi noter que la stratégie de communication de Aar Sunu Élection a été payante surtout en combinant des communiqués, des conférences et points de presses, assemblées des parties prenantes et autres activités de terrain qui mobilisent systématiquement les médias.

F. Les jeunes, moteurs de l'action : une place prépondérante dans le leadership et dans la conduite des actions

Ce processus électoral dont l'apothéose a été la tenue d'un scrutin présidentiel libre et transparent le 24 Mars de 2024 a été un marqueur dans l'engagement des jeunes.

Dans un élan inédit, cette frange majoritaire de la population sénégalaise s'est dressée contre d'une part les dérives politiciennes d'un régime atteint par l'usure du pouvoir et d'autre part le respect strict du calendrier républicain.

Cette dynamique, consolidée sous la bannière "Aar sunu élections" a libéré les énergies et martelé le désir de la jeunesse à jouer un rôle dans la construction du Sénégal, mais surtout d'encadrer le progrès socio-économique, en dépassant les poussées de fièvre.

La partition originale des jeunes sénégalais d'ici et de la diaspora dans le combat pour l'organisation des élections cette fois, s'est démarquée d'une tradition de contestations, pour épouser une myriade de propositions de sortie de crise.

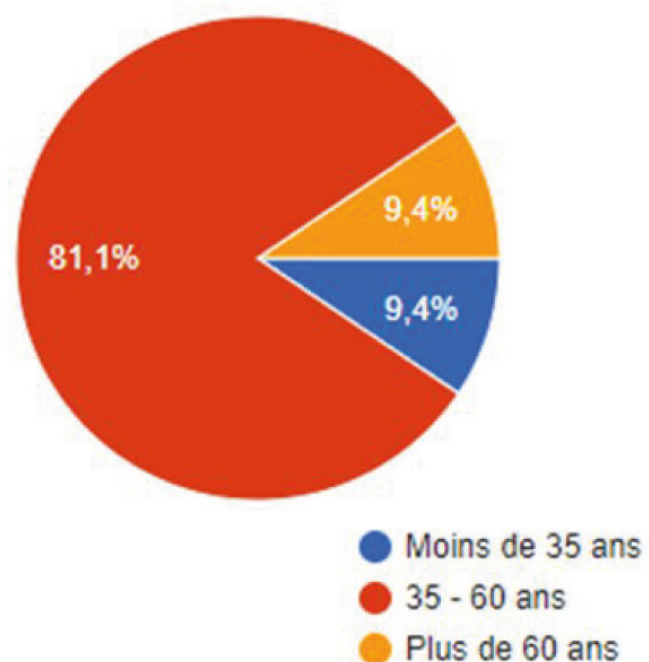
Les nombreuses initiatives prises témoignent de cette envie de sauvegarder les acquis, préserver cette paix et faire perdurer l'exception sénégalaise. Aar Sunu Election, est le réceptacle de cette démarche de la jeunesse. Naguère, les entités qui incarnaient la liberté et la défense des citoyens ne rencontraient pas une telle unanimité, puisque les jeunes ne disposaient d'une marge de manœuvre dans l'implémentation des stratégies, tant dans la réflexion que l'opérationnalisation. La principale caractéristique de cette organisation, est la gestion horizontale, qui a prévalu ce qui n'efface pas les diverses opinions ou perceptions.

Les résultats du sondage des contributeurs à l'action collective Aar Sunu Election montrent une répartition par tranche d'âge assez déséquilibrée avec seulement 9,4 % des membres de Aar Sunu Election qui ont répondu à l'enquête. C'est-à-dire le même ratio que les personnes âgées de plus de 60 ans. Toutefois, les jeunes ont été aussi présents dans les activités organisées...



1 - Tranche d'âge

53 réponses



Les jeunes ont souvent été logés dans l'enseigne de la critique facile, ou le siège ce qui parfois rencontrait une critique d'une partie de la population qui ne bénit la violence comme posture politique. Cette fois, les jeunes ont participé activement sur toute la chaîne de résultats sur la plateforme comme en témoigne une jeune dame dont l'implication dès les premiers instants a fini d'en faire l'égérie de la lutte citoyenne.

"Je suis **Ghaëls Babacar MBAYE**, juriste et spécialiste en gestion de programmes et projets, membre de plusieurs organisations de la société civile sénégalaise, fondatrice ou cofondatrice de plusieurs initiatives citoyennes relatives à la consolidation de nos acquis démocratiques, à la gouvernance transparente et redevable, et aux questions liées à la protection des droits des femmes et des filles. Depuis des années je vis pleinement cette fibre patriotique et citoyenne m'obligeant à m'engager auprès des communautés afin de faire entendre leurs voix à travers les plateformes digitales ou des activités sur le terrain.



Le jour où les députés ont voté au forceps la proposition de loi qui reporterait la date de l'élection présidentielle pour six mois et prolongerait de fait le second mandat du Président de la République, je me suis rendue au Boulevard de la République. Avec quelques jeunes, nous avons tenté ce matin du lundi 5 février de créer un blocus en guise de pression pour empêcher que la loi passe. Il n'y a avait malheureusement pas de répondant sur le terrain et je me suis donc rendue au siège de la plateforme des acteurs non étatiques ou j'ai trouvé des Doyens de la société civile, les grands artisans de notre démocratie pour définir des stratégies réfléchies et efficaces pour faire rétablir justement le calendrier républicain.

Cette «crise politique» que traversait donc notre démocratie avait commandé naturellement mon engagement aux côtés de personnalités remarquables de tout bord (société civile, médias, politiques, syndicats, artistes, etc.) autour de la plateforme AAR SUNU ÉLECTION. Cette unité d'action devait permettre de mener des activités collectives en synergie pour éviter la dispersion des forces qui luttent contre un éventuel coup d'État constitutionnel.

Dès le début, je me suis investie comme communicante, notamment dans l'élaboration d'un plan de communication d'urgence, la mobilisation de la presse nationale et internationale... Le pôle communication m'a été confiée, et dans une équipe composée de membres aux spécialisations différentes, nous avons pu créer une véritable force de proposition au sein de la plateforme, en créant rapidement les plateformes digitales où étaient

partagés nos communiqués, lettres d'informations etc, en mettant en œuvre notre expertise dans la communication, création de contenus visuels, branding... Les hashtags créés sur les réseaux sociaux avaient également permis aux sénégalais d'ici et d'ailleurs de maintenir la pression sur les décideurs, en les taggant souvent. Aujourd'hui les réseaux sociaux sont devenus des catalyseurs de frustrations et des espaces de contestation. Et cette contestation virtuelle et les campagnes digitales menées avaient permis de mobiliser des milliers de sénégalais à la marche populaire organisée par AAR SUNU ÉLECTION. Notre pôle était naturellement la cheville ouvrière de la plateforme. Ce n'était pas une mission facile du moment où je recevais plein de menaces sur les réseaux sociaux, ma photo et mon nom circulaient beaucoup après le premier point de presse de Aar Sunu ÉLECTION dont j'étais l'une des porte-parole et qui était à la une de la presse nationale et internationale. Ce qui était à un moment un véritable fardeau, lourd, pesant mais super motivant.

Les difficultés rencontrées dans cette lutte se transformaient en force, en énergie positive, me rappelant qu'un changement social ne s'obtient pas en un claquement de doigts. Et ma philosophie est qu'à chaque fois que notre chère Nation, le Sénégal, requiert notre énergie, notre savoir et notre engagement, nous répondrons sans hésitation et sans contrepartie, quel que soit le prix à payer. Il peut arriver que nous ayons des difficultés à atteindre les objectifs collectifs de façon immédiate. Quoi de plus normal dans le cycle d'un processus de changement, surtout quand il est d'ordre social ou politique (les résistances et les dynamiques de pouvoir y sont souvent pour quelque chose).

AAR SUNU ÉLECTION a joué un rôle déterminant dans la tenue de l'élection présidentielle en exigeant avec persistance et fermeté la tenue du scrutin avant le 02 avril, ce qui s'est fait dans les meilleures conditions. Finalement, nous avons observé une élection transparente, apaisée sans violence ni conflits, ce qui conforte la thèse selon laquelle le Sénégal reste une vitrine de la démocratie."



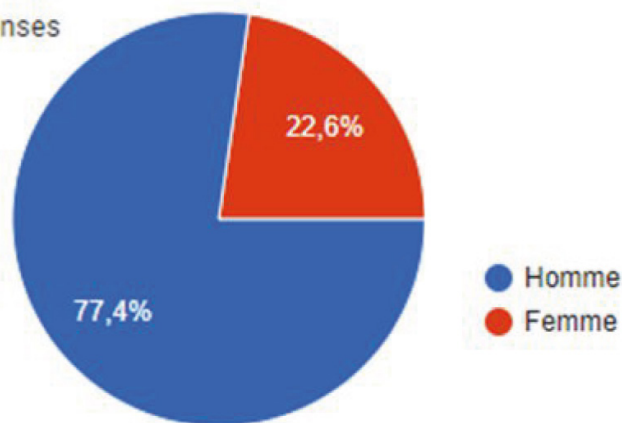
G. Les femmes en back office et au front

Parmi les membres de Aar Sunu Élection qui ont répondu au sondage, nous notons 22,6 % de femmes.

Les femmes ont été au début et à la fin de l'action collective et elles ont laissé leurs empreintes à travers les résultats obtenus. Elles étaient massivement mobilisées et présentes dans tous les groupes de tâches. Mais aussi elles ont porté la voix de Aar Sunu Élection à travers les médias et en veillant à chaque fois que de besoin de mettre en valeur leur contribution spécifique. De braves dames se sont révélées aux membres de Aar Sunu Élection à travers leur sens de l'organisation, leurs capacités de mobilisation et la pertinence de leur discours qui intègre distinctement leur spécificité de genre.

2 - Genre

53 réponses



Particulièrement des reportages ont été consacrés à la contribution des femmes dans les différentes activités.



Le 3 février 2024, j'étais à Abidjan lorsque j'ai écouté le discours du Président Macky Sall. C'était comme si on m'avait giflée. J'étais dépitée et désorientée ; pour moi, après toute cette période politique complexe et mouvementée, c'était la goutte d'eau. Je me suis dit : « je ne sais pas comment, mais je vais résister ». L'histoire nous regardait, et il était crucial de faire notre part.

À travers mon engagement à la plateforme Aar Sunu Election, j'ai pu jouer mon rôle, aux côtés de nombreux autres acteurs et actrices de la société civile, des syndicats, des religieux, de personnalités indépendantes, de la politique et des institutions. Des personnes passionnées et dévouées, toutes partageant un objectif commun : lutter pour garantir le respect de notre constitution et le respect du calendrier républicain.

Pour moi, Aar Sunu Election a fait passer un message fort aux prochaines générations en les encourageant à ne pas rester passives si leur pays est confronté à de telles situations ou s'ils rencontrent des injustices.

Cette expérience m'a non seulement permis de contribuer à une cause essentielle, mais elle m'a aussi profondément transformée humainement. Je suis fière d'avoir fait partie de cette initiative et je reste déterminée à continuer à lutter pour la démocratie et les droits fondamentaux dans notre pays.

Arame Gueye Sène

Socio-économiste,

Directrice exécutive Social Change Factory



Demain Sénégal a rejoint la plateforme Aar Sunu Election dès la création de cette dernière dans les premiers jours de février 2024, avec la conviction que la défense de notre démocratie devait être une priorité absolue.

Regroupant des organisations citoyennes, des syndicats, des universitaires et personnalités indépendantes de la société civile, Aar Sunu Election a créé un espace unique de concertation et d'action collective. Chacun, par ses initiatives et son engagement, a contribué à une synergie remarquable.

Parmi les actions les plus marquantes, les manifestations et mobilisations ont joué un rôle crucial. Aar Sunu Election a su transformer des idées en actions concrètes, organisant des marches massives et des manifestes publics, qui ont rassemblé des citoyens de tous horizons. Que ce soit à travers les rues de Dakar ou lors des veillées nocturnes dans les universités, l'appel à la mobilisation a trouvé un écho retentissant.

La plateforme a également mis en place des actions intelligentes et symboliques pour sensibiliser les citoyens, telles que des goûters partagés et des réunions publiques. Ces rencontres ont permis d'unir les Sénégalais autour du même objectif : garantir le respect de notre processus électoral. C'est ainsi que nous avons assisté à une véritable démonstration de force citoyenne lors des votes symboliques organisés le 25 février 2024, date initialement prévue pour l'élection. Par ce geste, nous avons montré que nous étions prêts et déterminés à exercer notre droit de vote.

Par ailleurs, Aar Sunu Election a œuvré avec persévérance et stratégie pour éviter les pièges potentiels associés aux concertations proposées par le président Macky Sall. La pression politique et juridique exercée par la plateforme a été essentielle pour que les dates des élections soient maintenues, et ce, malgré les défis rencontrés.

Nous avons travaillé main dans la main, démontrant que l'union fait la force et Demain Sénégal a été de tous les combats, souvent en première ligne, comme lors de la Conférence de Presse conjointe de FC25, F24, FDD et Aar Sunu élection tenue le 29 février au cours de laquelle la présidente de Demain Sénégal a été choisie comme porte-parole.

Demain Sénégal est fier d'avoir participé de manière active à cette aventure citoyenne, et nous espérons que cet exemple de concertation et d'action collective inspirera de futures initiatives pour renforcer notre démocratie.

Thiaba Camara Sy

Présidente l'initiative citoyenne Demain Sénégal

H. Le ménage ambigu entre la société civile et les partis politiques

Même si Aar Sunu Élection a voulu dès le début éviter de s'allier aux candidats et partis politiques pour garder son équidistance des chapelles politiques et intérêts partisans, il est arrivé un moment où l'alliance était inéluctable pour gagner la lutte. Face au jeu de dilatoire adopté par le Président de la République qui peinait à

mettre en exécution la décision du CC lui imposant de fixer la date de l'élection dans les meilleurs délais.

C'est alors qu'il a été décidé de mettre en place un front de Résistance qui devait réunir les membres de Aar Sunu Élection et la coalition des candidats. Cette décision n'a pas été facile à prendre et ne l'a pas été à

l'unanimité. Ce qui explique les relations à la fois étriquées et insidieuses entre les organisations de la société civile et les partis politiques, notamment quand il s'agit d'enjeux électoraux. Il est difficile d'identifier la ligne de démarcation quand des enjeux de pouvoirs sont en cause.



Aar Sunu Election. Ce que je craignais est arrivé. Aar Sunu Election a été livrée aux politiciens. Je n'ai rien contre ces derniers, juste que nos combats n'ont pas la même finalité. Les politiciens se battent pour la conquête et la conservation du pouvoir quant à moi je me suis engagé pour un exercice de la citoyenneté dans l'espace public.

Les co-initiateurs de Aar Sunu Election, rejoints par plus de 200 organisations et personnalités indépendantes se sont réunis fondamentalement autour d'une plateforme citoyenne pour le respect du calendrier électoral.

Malgré plusieurs tentatives des politiciens, nous avons tenu à ne pas franchir la ligne, si étanche soit elle.

Malheureusement, la société civile n'est pas capable de mener son propre combat citoyen en équidistance de toutes chapelles partisans. La résistance dont on parle s'applique à nous d'abord, en notre sein.

Aar restera debout et continuera son combat avec toutes les forces vives sans perdre son ADN. Le chemin sera difficile, mais le difficile est le chemin.

Malick Diop

Directeur Exécutif Plateforme des AnE

Cher Malick. Il nous faut être réaliste et nous convaincre que les organisations de la société civile seules ne peuvent pas venir à bout de ce système de prédation de plus 60 ans, fait de détournements de deniers publics, de népotisme, de corruption, de concussion entre autres malversations.

Une jonction d'avec les forces politiques est indispensable, si nous voulons véritablement remporter le combat. L'exemple du M 23 est édifiant. Le plus important est d'assurer le suivi des engagements pris par les acteurs sortis vainqueurs de l'élection présidentielle, par des mécanismes performants, en re-fondant nos institutions et notre République.

L'idée d'une constituante proposée par un responsable d'une des organisations de la société civile est à considérer. L'hyper-présidentialisme aussi faisant du PR un monarque dans la République, devrait être là 1ère cible des réformes à opérer pour restaurer l'Etat de droit.



Extrait du groupe Whatsapp

Pour les politiques, les initiatives citoyennes sont des opportunités pour mener des combats politiques ponctuels ou des menaces à leur pouvoir ou visibilité. C'est selon la posture par rapport au pouvoir que les politiques se font leurs idées des acteurs de la société civile. Dans

la perception de certains acteurs politiques du camp du pouvoir, Aar Sunu Election fait dans la politique et au profit de l'opposition. Pour cette même opposition, en un moment donné de la lutte, Aar Sunu Élection est méprisant à leur égard et ne leur laisse pas de place dans leurs

activités publiques. L'expérience la plus parlante est celle de la marche du 17 Février, lors de laquelle certains candidats se sont sentis frustrés par les mesures prises par les organisateurs pour éviter toute récupération politique d'une action citoyenne ; ...



III. LEÇONS APPRISSES

III. LEÇONS APPRIS DE CETTE CRISE ELECTORALE ET POLITIQUE DE FÉVRIER-MARS 2024

3.1 ASE, en chiffres du 5 février au 15 Mars 2024



3.2 Mission accomplie : Que peut-on tirer de Aar Sunu Election ?

L'objectif de Aar Suu Élection a été à sa création de faire respecter le calendrier républicain et que l'élection présidentielle se tienne avant la fin du mandat de Président de la république #Terminus02Avril2024. Avec la tenue de l'élection présidentielle le 24 Mars 2024 et l'élection au premier tour d'un nouveau président l'objectif de ASE a été largement atteint, malgré le report de la date initiale de l'élection précédemment prévue le 25 Février 2024.

Il s'est aussi avéré qu'ASE a créé un cadre unificateur des initiatives et organisations citoyennes et professionnelles qui ont pu joindre leurs forces de manière ponctuelle pour faire face à une tentative de déstabilisation des acquis démocratiques au Sénégal. Cette unité d'action qui a connu un succès sans précédent si on en croit certains observatoires, a même facilité le rapprochement d'acteurs qui avaient auparavant des difficultés à travailler en action collective, comme c'est le cas des syndicats du secteur de l'enseignement.

Dès lors l'une des principales leçons à tirer de cette expérience est que l'unité d'action citoyenne est un pouvoir insurmontable par toute force déstabilisatrice de l'équilibre com-

mun. Raison pour laquelle certains membres et observateurs, voire même des acteurs politiques recommandent de maintenir la plateforme comme un instrument de veille permanente sur la démocratie et l'Etat de droit. D'autres proposent de le maintenir actif et d'élargir sa mission à tous les secteurs des politiques publiques, afin de pouvoir mobiliser les citoyens sur des questions lancinantes qui touchent directement leurs conditions économiques et sociales de vie.

Une démonstration populaire de la capacité d'indignation et de mobilisation des citoyens pour la défense des intérêts collectifs, notamment la souveraineté populaire sur le calendrier républicain et les droits et libertés des citoyens de voter et de choisir leur président.

Une option d'une ligne d'action citoyenne avec un agenda propre et plus réactif à l'évolution du contexte politique et juridique,

Une fermeté dans la poursuite des objectifs de l'initiative et harmonisation des éléments de langage autour du respect du calendrier électoral et de la tenue de l'élection présidentielle.

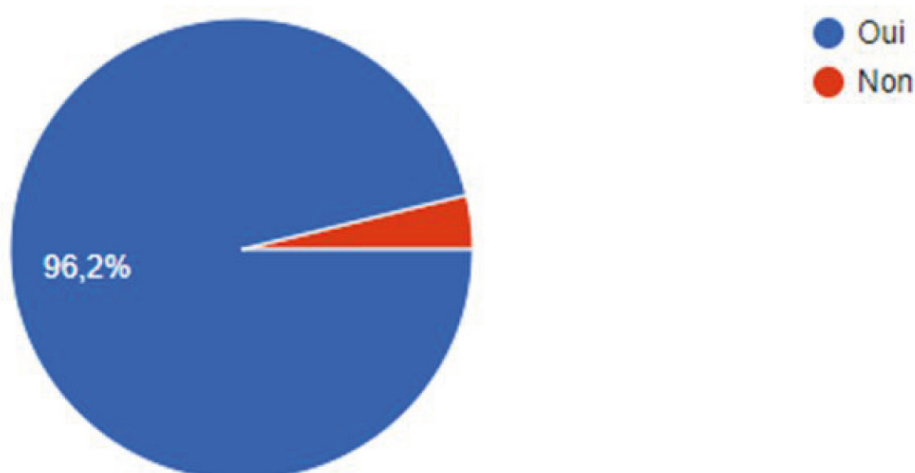
Des Capacités techniques des OSC de contribuer avec des arguments scientifiques à la marche démocratique, notamment à travers la tribune des professeurs agrégés de classe exceptionnelle en droit constitutionnel et l'élaboration d'un document d'orientation juridique sur des hypothèses indiquant la faisabilité de la tenue de l'élection avant le 02 avril 2024.

Une Contribution à la pacification de l'espace public et politique en adoptant une forme de lutte non violente et le respect des lois et règlement.

Il faut dire que ASE a joué un rôle de catalyseur de toutes les forces vives de la Nation et un rôle déterminant dans le respect de la Constitution et des décisions du C.C.et d'amplificateur d'autres initiatives portées par des parties prenantes, notamment la coalition citoyenne pour le portage du Pacte de la Bonne Gouvernance démocratique pilotée par Sursaut Citoyen et Demain Senegal, également le dispositif d'observation de l'élection présidentielle conduit par le COSCE et le PACTE dans le cadre du projet Nieti Election..

12 - ASE a-t-elle atteint ses objectifs ?

53 réponses



3.3 L'influence de ASE sur le cours politique

AAR Sunu Élection a certainement été d'un grand apport dans le dénouement de la crise politique au Sénégal. Il a été un moyen de pression citoyen et républicain, en dehors de toute posture partisane. Ce qui lui a permis de mobiliser les citoyens dont l'engagement et la détermination ont été détonants au niveau des protagonistes notamment le Conseil constitutionnel et le Président de la Ré-

publique. Ce dernier a publiquement reconnu l'impact de la mobilisation citoyenne auprès des partenaires et de la communauté internationale en y faisant allusion lors d'une de ses sorties médiatiques. Également les sollicitations et autres formes de menaces et pressions reçues des autorités au pouvoir confirment l'impact de ce mouvement contre la volonté du Président et ces partisans de confisquer le pouvoir. En effet,

des émissaires du Président de la république ont tenté d'organiser à maintes reprises des rencontres entre certains leaders du mouvement et le PR lui-même. Des messages ont été aussi indirectement transmis à certaines figures de Aar Sunu Élection pour tenter de les dissuader ou de les décourager en colportant de fausses nouvelles ou en les invitant à calmer le jeu.

3.4 L'image de la plateforme ASE

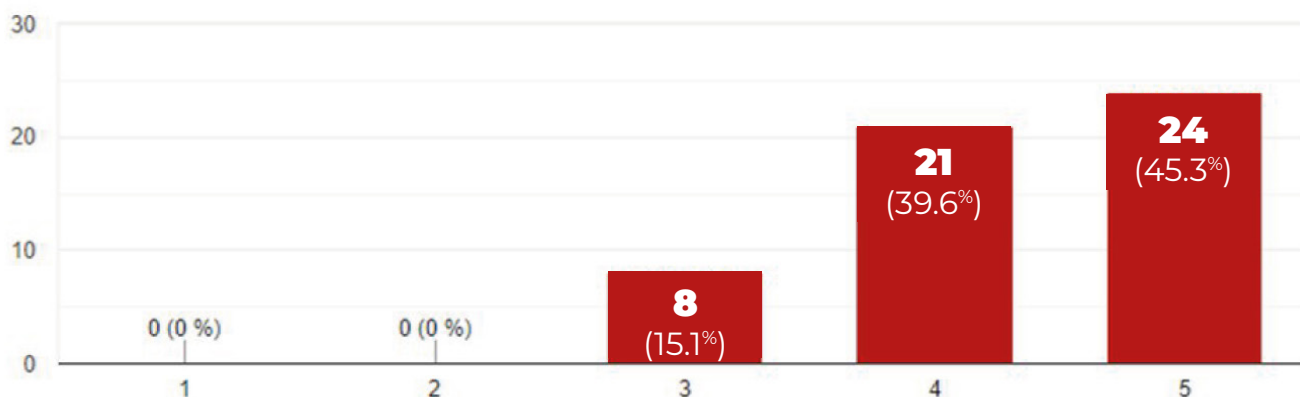
La plateforme Aar Sunu Élection est bien perçue par les acteurs, non seulement à travers les témoignages, mais aussi les évocations du mouvement et de son rôle déterminant à travers les interventions dans les médias. Les activités de ASE sont largement couvertes par les médias publics et privés, nationaux et internationaux.

Le public a apprécié, généralement, et a fait confiance à ASE, grâce aux actions non violentes qu'il a déployées pour la pacification de l'espace public et politique et le respect des lois et règlements. Les communautés reconnaissent également que ASE a travaillé pour défendre le droit des citoyens à voter, faire progresser l'intérêt public et générer une conscience collective pour la sauvegarde de la souveraineté du

peuple. Les membres du groupe whatsapp mis en place pour mieux partager l'information et organiser la mobilisation ont été à ce propos questionnés. Le tableau ci-dessus montre leur appréciation de la plateforme citoyenne, sur une échelle croissante de 0 à 5 (la plus positive appréciation).

8 - Comment appréciez-vous en générale l'action de ASE ?

53 réponses

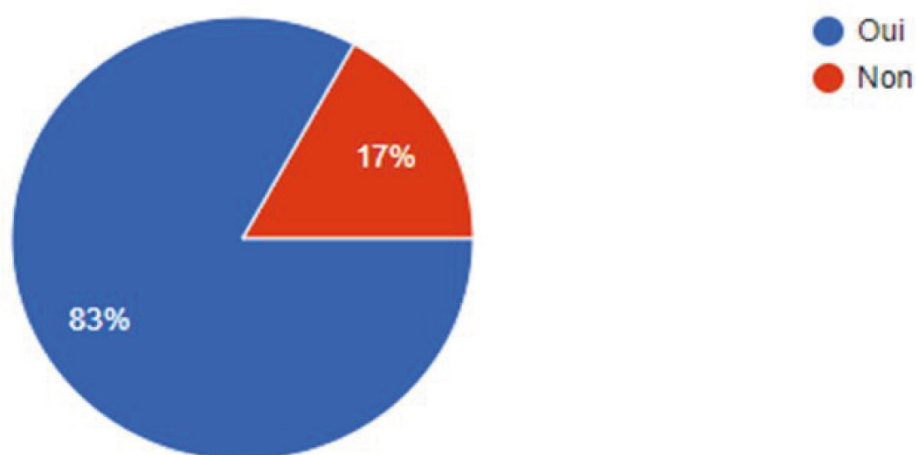


3.5 La suite à donner à la plateforme Aar Sunu Election

Selon le sondage 83 % des adhérents à l'initiative souhaitent le maintien de la plateforme.

15 - Souhaiteriez-vous que la plateforme soit maintenue active ?

53 réponses



Il reviendra à l'assemblée générale des parties prenantes de décider de la forme à prendre pour donner suite à cette initiative concluante qui peut continuer à jouer un rôle décisif dans la marche démocratique du Sénégal.

4 CONCLUSION

En définitive, le pouvoir citoyen a été déterminant dans la crise politique électorale qui a secoué le Sénégal en Février et Mars 2024. Il a pu contribuer à renforcer le pouvoir judiciaire pour arrêter le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif coalisés dans un excès de pouvoir administratif et législatif qui menaçait directement la sécurité juridique et la stabilité institutionnelle du pays.

Cette expérience malheureuse dans l'intention de déstabiliser l'équilibre républicain s'est aussi avérée enrichissante dans la préservation de l'exception démocratique sénégalaise en permettant aux citoyens de retrouver la plénitude de leurs droits et libertés d'expression et de mani-

festation dans la paix, pour ainsi jouer un coup d'état administratif et législatif à la sénégalaise et faire respecter rigoureusement l'ordre constitutionnel et le calendrier républicain.

Ce moment critique de la vie de notre nation a permis aux organisations citoyennes de jouer pleinement leur rôle avant-gardiste et de défense de l'intérêt national. En s'érigeant spontanément sur la base de leurs prérequis organisationnels et leur capacité d'anticipation de la situation qui se tramait depuis quelques années, les organisations dites de 'la société civile' ont fait leur part pour sauver le Sénégal d'un précipice dangereux et inédit dans lequel pourrait l'emmen-

er l'entêtement du Président sortant à vouloir conserver le pouvoir dans un contexte où la majorité des sénégalais, particulièrement les jeunes, aspirent à de vraies ruptures dans le mode de gouvernance du pays. La forte mobilisation citoyenne intelligemment menée par des personnalités indépendantes et des organisations de la société civile, syndicats et partis politiques ayant intérêt, a permis au Sénégal de rester un pays démocratique capable de résilience face aux intempéries politiques ou, à travers le jeu d'équilibre des pouvoirs, l'Etat de droit reprend le dessus sur le jeu des acteurs partisans autour des enjeux de pouvoir.

IV. ANNEXES

- Déclarations et Communiqués de Aar Sunu Election
- Lettres d'information pour les marches et rassemblements
- Les courriers de Aar Sunu Election
- Décrets et lois pris entre le 3 Février et le 24 Mars.
- Les décisions du Conseil Constitutionnel
- Déclarations des parties prenantes
- La revue de presse
- La liste des organisations et personnalités adhérentes de Aar Sunu Election

Ligue des Imams et Prédicateurs
du Sénégal (LIPS)
Adresse: Institut Islamique de Dakar
Tel: 77 6524735 - 77 5785038
E-mail: imams.senegal@gmail.com



رابطة الإمامة والدعاة بالمستقال
المقر: المعهد الإسلامي - Dakar
الهاتف: 77 6524735 - 77 5785038
البريد الإلكتروني: imams.senegal@gmail.com

**Déclaration du Bureau national de la LIPS sur la situation nationale et le
contexte de crise de confiance qui s'installe dans le pays**

La Ligue des Imams et Prédicateurs du Sénégal (LIPS) suit avec beaucoup d'intérêt le débat sur la situation nationale relative à la mise en place d'une commission d'enquête sur la corruption présumée de juges du Conseil Constitutionnel et l'agitation du report présumé des élections présidentielles.

Face à cette situation, la Ligue appelle le Président de la République à apprécier la situation à sa juste valeur et à éviter toute décision qui pourrait exposer notre pays à un risque d'instabilité.

La Ligue sollicite le Président Macky Sall, qui conformément à ses engagements a choisi de ne pas être candidat aux élections du 25 février prochain, à mobiliser toute son énergie et celle de son gouvernement pour l'organisation d'élections libres et transparentes.

En effet, à quelques heures du début de la campagne présidentielle, notre pays n'est victime d'aucune menace grave, ni sur ses institutions, ni sur la Nation, ni sur l'intégrité de son territoire et toute tentative de report des élections serait porteuse de risques inutiles.

Le Sénégal étant stable à tous égards et se dirigeant tout droit vers des élections, la décision la plus sage pour le chef de l'Etat serait de tout mettre en œuvre pour assurer la tenue d'élections libres et transparentes.

La Ligue demande à toutes les voix audibles du pays d'inviter le Président Macky Sall à tenir compte de cet appel et à prendre toutes ses responsabilités pour s'assurer d'une sortie honorable et donner à notre pays toutes les chances de rester un havre de paix et de stabilité.

Fait à Dakar le 02 février 2024



[Signature]

Communiqué de presse

Mobilisation Citoyenne pour la Souveraineté, l'Unité et la Refondation - MESURé

Nous observons avec beaucoup d'étonnement les agitations en cours d'une partie de la classe politique suite à la décision du conseil constitutionnel d'arrêter la liste des candidats à l'élection présidentielle dont la date est fixée par décret au 25 février 2024.

A la veille du début de la campagne électorale, nous apprenons la proposition de loi pour le report de l'élection entérinée par le bureau de l'assemblée nationale

Nous rappelons que l'élection présidentielle fait partie du calendrier républicain qui reste au dessus de toute corporation et garantie la stabilité du vivre ensemble

Le Sénégal ne vit pas une situation de crise qui peut justifier un report de l'élection présidentielle qui est un moment de tout le peuple sénégalais et la seule occasion pour ce peuple de faire valoir son pouvoir de décision sur l'exécutif à travers son vote le jour du scrutin.

Nous appelons les députés à l'origine de cette initiative à bien vouloir la retirer pour ne pas gêner la poursuite du processus électoral et créer ainsi un précédent dangereux dans la marche de notre démocratie.

Nous demandons à tous les citoyens de se mobiliser pour empêcher toute initiative assimilable à un coup d'État constitutionnel.

Fait à Dakar

Le 3 février 2024

Le bureau de MERURé

Contact : 776508844 / +221 775457068 / 776451782

Ligue des Imams et Prédicateurs
du Sénégal (LIPS)
Adresse : Institut Islamique de Dakar
Tel : 77 6524735 - 775785038
E-mail : imams.senegal@gmail.com



رابطة الأئمة والدعاة بالسénéغال
العنوان: المعهد الإسلامي - دكار
التلفون: 775785038 - 776524735
البريد: imams.senegal@gmail.com

**Déclaration du Bureau national du LIPS sur la situation nationale suite à la déclaration inattendue
du chef de l'Etat**

La Ligue des Imams et Prédicateurs du Sénégal (LIPS) suit avec beaucoup d'inquiétude la situation nationale avec cette déclaration malheureuse du Chef de l'Etat qui a bouleversé le processus électoral et rompu avec la tradition démocratique que connaissait notre pays.

Cette attitude du Chef de l'Etat est en contradiction avec son rôle de gardien de la Constitution, car elle viole toutes les dispositions pertinentes de notre charte fondamentale, et impose à la Ligue d'adopter la position suivante :

1. La Ligue appelle tous les citoyens sénégalais épris de justice et fiers d'appartenir à un peuple qui a toujours refusé la servitude à se lever comme un seul homme pour rejeter cette énième attaque qui déshonore notre pays à tous points de vue ;
2. Demande au chef de l'Etat de renoncer à cette initiative catastrophique visant à interrompre un processus électoral dans lequel son implication se limite à une bonne organisation. Tout alibi avancé est non seulement malhonnête mais entraînerait le pays dans une conspiration dont les conséquences seraient incommensurables,
3. La Ligue est consternée par la déclaration sournoise et non explicite de la CEDEAO qui refuse de condamner ce coup d'Etat institutionnel. La position ambiguë de la CEDEAO sur cette violation illégitime et illégale du droit du peuple sénégalais à choisir librement son président enlève à cette organisation ce qui lui restait de crédibilité,
4. La Ligue, après avoir assisté, impuissante, à la division du Sénégal, à la dislocation des organisations de la société civile et à la destruction du tissu social, s'étonne d'un énième appel au dialogue dont le seul but est de satisfaire des intérêts politiques mesquins. Ce que le Président Macky Sall n'a pas réussi à faire en 4325 jours depuis sa prestation de serment en avril 2012, il ne pourra pas le faire en 58 jours. Il devra simplement assumer son rôle dans le processus et ne pas faire moins que ses prédécesseurs, en organisant des élections dans le strict respect de la loi électorale et en restituant le dépôt le 02 avril 2024.
5. Tout acte contraire serait assimilable à de la parjure de sa part et pourrait plonger le Sénégal dans un chaos dont personne ne sortirait indemne.

A ce tournant sans précédent de notre histoire nationale, la Ligue appelle toutes les voix audibles du pays à refuser d'abandonner le peuple à son sort, à lui venir en aide et à exiger du Président de la République qu'il arrête le coup d'Etat institutionnel en gestation et qu'il poursuive le processus électoral que rien de légal entre ses mains ne peut remettre en cause.

Fait à Dakar le 04 février 2024



05 Février 2024

Bonjour,

Sur initiative de MESURE et des organisations citoyennes une conférence de presse publique se tiendra à 15.00 au siège de la plateforme des Acteurs Non Etatiques

Sacrée cœur 3 VDN près du terrain de football

Toute la presse nationale et internationale y est conviée

Déclaration des plateformes, mouvements et organisations citoyennes pour le respect de la Souveraineté du peuple

Constatant la signature par le Président de la République, d'un décret non encore publié au journal officiel, abrogeant le décret 2023 2283 du 29/11/2023 portant convocation du corps électoral dont la mise en œuvre autorisait le démarrage de la campagne électorale le Dimanche 04 Février 2024, et la tenue du scrutin présidentiel le 25 février 2024.

Constatant que le Sénégal ne vit aucune crise politique ni institutionnelle qui justifie l'arrêt du processus électoral.

Constatant que les députés sont en session parlementaire en ce jour, pour voter une loi qui reporterait la date de l'élection présidentielle et prolongerait de fait le second mandat du Président de la République dont le terme est fixé au 02 Avril 2024.

Nous plateformes, mouvements et organisations citoyennes réunies autour de cette initiative exigeons le respect du calendrier républicain.

Nous demandons au Président de la République de reconsidérer sa position concernant le décret 2024-106 du 03 Février 2024 afin de permettre la poursuite du processus électoral dans le calme et la sérénité, en conformité avec la loi constitutionnelle et le code électoral.

Nous appelons tous les citoyens concernés par la préservation de la souveraineté populaire à se mobiliser massivement pour empêcher cette confiscation du pouvoir.

Nous invitons les organisations indépendantes à accompagner et à participer à la mobilisation populaire des citoyens qui sont massivement contre cette décision du Président de la République.

Nous invitons les candidats à l'élection présidentielle à faire des recours à la chambre administrative de la Cour suprême qui invaliderait cet acte administratif.

Nous appelons tous les sénégalais à une synergie d'actions autour d'une feuille de route proposée, à partir de maintenant.

Pour l'initiative :

- Pr. Babacar Gueye : 775679500
- M. ELimane Haby Kane : 776508844
- M. Malick DIOP : 77 645 82 79

Fait à Dakar, le 05 Février 2024

**DÉCLARATION DU SYNDICAT DEMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS DE LA SANTE ET
DU SECTEUR SOCIAL APRES LA SORTIE DU PRESIDENT MACKY SALL LE 03 FEV 2024**

Le Secrétariat Exécutif
Permanent du Syndicat Démocratique
des travailleurs de la sante
et du Secteur Social SDT-3S

SG /BE/ CNS/SDT3S
01-2024-14
Dakar le 06/02/2024

DÉCLARATION SUR LA SITUATION DU PAYS

A la suite de larges concertations, le secrétariat exécutif national du SDT3S s'est réuni ce Mardi 06 Février 2024 en vue d'analyser et de prendre position sur la situation extrêmement préoccupante que traverse notre pays le Sénégal. Cette situation qui met en rude épreuve les fondements de notre république est porteuse de germes de la déstabilisation de notre cohésion nationale et de notre démocratie chantées partout dans le monde et faisant un exemple parfait pour l'Afrique.

Malgré la pertinence de nos textes législatifs et réglementaires qui ne souffrent d'aucune ambiguïté, la stabilité de notre pays est menacée si on n'y prend pas garde à cause de manœuvres politiciennes d'un autre temps. La constitution qui garantit la séparation des pouvoirs, ne permet aucune immixtion d'où qu'elle vienne dans le processus de l'élection présidentielle clairement balisée par elle dans notre pays.

Le samedi 03 Février 2024 le président de la république, dans son adresse à la nation a évoqué lors de sa sortie la prévention d'une crise institutionnelle entre l'assemblée nationale et le conseil constitutionnel, suite à une suspicion de corruption de deux membres du conseil constitutionnel. Motif inexistant dès lors que toutes les institutions visées assurent sans entrave leur fonctionnement.

Par conséquent, le décret qui abroge celui convoquant le corps électoral est sans objet et porte atteinte au droit des sénégalais à choisir leur président de la république à date échue conformément à la constitution et au calendrier républicain. Comme si cela ne suffisait pas, les députés de Benno et Wallu viennent voter la loi de la honte en s'arrogeant un droit qu'aucun texte légal de ce pays ne leur permet, en prolongeant la durée du mandat présidentiel.

A ces actes lourds de conséquences se sont ajoutées deux autres décisions attentatoires à la liberté d'expression, à notre droit à l'information et à la liberté de travail. Il s'agit du retrait incompréhensible et inopportun de la licence de chaîne de télévision Walf TV et de la suspension provisoire de l'internet des données mobiles sans se soucier de l'impact négatif que ces deux décisions vont avoir sur le travail et l'emploi.

Il va de soi qu'à défaut de créer des emplois à la hauteur des attentes de la jeunesse sénégalaise, l'état du Sénégal n'a pas le droit de priver aucun sénégalais de son gagne pain légal. Ces vaillants travailleurs de Walf TV et ceux dont les activités dépendent très fortement de l'internet ont le droit fondamental de gagner leur vie.

Face à cette situation grosse de risques pour notre pays et lourde de conséquences pour notre démocratie, nous exigeons le retrait de toutes les décisions rétrogrades et la poursuite du processus électoral.

Aussi, nous engageons les travailleurs à protéger la nation et notre chère république par toutes les voies légales à notre disposition.

A ce titre, nous inscrivons notre action dans celle des centrales syndicales qui ont commencé à réagir. Nous les encourageons à poser des actes forts et assumer leurs rôles et places dans la vie de ce pays en fédérant les travailleurs pour la sauvegarde de la stabilité du Sénégal.

Nous invitons les travailleurs et les autres forces vives du Sénégal à rester vigilants et mobilisés pour faire respecter notre constitution et le droit des travailleurs.

Vive la République

Vive le Sénégal

Vive les travailleurs

Fait à Dakar, le 06 février 2024.

Le Secrétariat exécutif permanent
SDT-3S

INVITATION À LA PRESSE

Des plateformes, mouvements citoyens, organisations et personnalités indépendantes de la société civile sénégalaise, lancent ensemble ce jour, l'initiative "AAR SUÑU ÉLECTION" et vous convient à la Conférence de presse qu'ils organisent ce jeudi 08 Février à partir de 10h dans les locaux de la plateforme des acteurs non étatiques.

Contact Presse :

• Ghaëls Babacar MBAYE : +221774015391

#SénégalBañNa #TERminus2Avril2024

#SenegalVote #FreeSenegal

#Présidentielle2024 #SuñuElection

#FauxPas

Adresse : Sacré-Cœur 3 près du Terrain de football, immeuble FAFS

Déclaration de la plateforme citoyenne AAR SUNU ELECTION

Depuis l'acte posé par le président de la République en publiant le décret 2024-106 du 3 février 2024 arrêtant la poursuite régulière du processus électoral, suivi par le vote de la loi 04/2024, le Sénégal est entré dans une crise constitutionnelle et démocratique sans précédent.

En confisquant au peuple sénégalais son droit souverain de choisir démocratiquement son Président, par les voies constitutionnelle et légale, M. Macky Sall installe notre trajectoire démocratique dans une impasse et oblige les citoyens à recourir à des modes particuliers de lutte jusqu'au retour à la légalité constitutionnelle.

Face à un décret illégal et une loi anticonstitutionnelle, nous exprimons notre refus catégorique /
SENEGAL BAÑ NA

A partir de cette semaine, la Plateforme citoyenne Aar Sunu Election invite les sénégalaises et les sénégalais, à la **désobéissance civile générale, comme forme de lutte non violente**, tant que le Président de la République persiste dans sa posture de confiscation du pouvoir et de la légitimité populaire d'élire un nouveau président de la République dans les délais impartis par la constitution et la loi électorale.

Aar Sunu Election appelle les juges de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel à assumer leur responsabilité historique en ne soumettant leur loyauté qu'au peuple au nom duquel ils sont désignés pour dire le droit. La réhabilitation de l'ordre légal et constitutionnel dépend de la suite qu'ils donneront aux recours soumis.

Aar Sunu Election invite les citoyens à la campagne pour la désobéissance civile en manifestant leur refus par les moyens légaux et pacifiques et à se mobiliser massivement à travers l'organisation de marches silencieuses, de veillées citoyennes, d'opérations villes mortes, de grèves générales, de débrayages et service-minimum dans l'administration publique, de sit-ins inopinés / « flash mobs » dans des lieux publics ou des institutions, de journées de prières répétitives, des prêches coordonnés dans les mosquées et églises, manifestations artistiques et médiatiques, des démonstrations de culture urbaine et culture rurale, d'activités spécifiques de jeunes et de femmes, d'interpellations des partenaires économiques et financiers du Sénégal sur le risque-pays, ...

Aar Sunu Election invite les mouvements citoyens, les organisations socioprofessionnelles, les syndicats, le secteur privé et public, les médias et toutes les forces vives de la Nation à traduire en actions sectorielles, chacun à son niveau de responsabilité, cette campagne de désobéissance civile contre la confiscation de la Souveraineté du Peuple.

Aar Sunu Election fait confiance au génie du Peuple sénégalais qui lui a permis à plusieurs reprises, dans des moments critiques de l'histoire du pays de démontrer son attachement viscéral à la justice, à la démocratie et à la paix. Face aux turpitudes des politiques, le peuple s'est toujours élevé pour trouver la solution juste. Ensemble, faisons face aux menaces qui pèsent sur la stabilité de notre pays et la préservation de notre vivre ensemble.

Vive la République

Vive le Sénégal

Vive le Citoyen

Presse contact : 77 40153 91

Fait à Dakar, le 13 Février 2024

MARCHE SILENCIEUSE**Déclaration des plateformes, mouvements citoyens et organisations de la société civile pour le respect de la Souveraineté du peuple.****« AAR SUNU ELECTION »**

Se félicitant de la décision du Conseil constitutionnel, numéro 1-C-2024 du 15 Février 2024 annulant le décret 2024-106 du 03 Février 2024 portant abrogation de la convocation du corps électoral et la loi 04-2024 adoptée le 05 Février 2024 par l'Assemblée nationale reportant l'élection présidentielle initialement prévue le 25 février 2024.

Constatant que cette décision témoigne de la séparation effective des pouvoirs au Sénégal et est la preuve de la solidité de nos institutions, confortant encore une fois l'exception sénégalaise.

Considérant que cette victoire de la démocratie sénégalaise est le fruit d'une synergie citoyenne inédite incarnée par la plateforme "**Aar Sunu Election**" qui a invité les sénégalais de divers horizons à se lever pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le respect strict du calendrier républicain.

Nous, plateformes mouvements citoyens, syndicats, religieux, patronat, organisations de la société civile, personnalités indépendantes, membres de **Aar Sunu Election**, célébrons notre vitalité démocratique et la restauration de la légalité républicaine.

Aar Sunu Election invite le Conseil Constitutionnel à garder cette posture de vigie, afin d'encadrer jusqu'au bout le processus électoral qui correspond à la fin intangible du mandat présidentiel en cours fixée au 02 avril 2024.

Conformément au considérant numéro 14 de la décision du Conseil Constitutionnel, **Aar Sunu Election** exige du Président de la République, d'organiser l'élection présidentielle dans les délais pour une passation des pouvoirs au nouveau Président élu à l'issue de ce scrutin.

Aar Sunu Election appelle tous les citoyens, soucieux de la préservation de la souveraineté populaire, à continuer la mobilisation en restant alertes, pour surveiller le déroulement intégral du calendrier républicain selon les dispositions légales.

Aar Sunu Election invite par ailleurs, les organisations et personnalités indépendantes à accompagner et participer à cette veille populaire des citoyens sénégalais qui ont fini de démontrer à la face du monde leur attachement fondamental au respect de la Constitution.

Aar Sunu Election appelle les citoyens sénégalais à ne pas desserrer la mobilisation, sur l'ensemble du territoire, afin d'amplifier les voix citoyennes.

Fait à Dakar, le 17 février 2024

COMMUNIQUÉ DE LA PLATEFORME AAR SUNU ELECTION

La plateforme AAR SUNU ÉLECTION a procédé à l'évaluation de son plan d'action 2 et dégagé les pistes de réflexion pour les actions à mener du **19 au 27 février 2024**. Les membres ont à l'unanimité salué la forte mobilisation des citoyens lors de la marche pacifique organisée par la plateforme le 17 février 2024 pour dénoncer le report de l'élection présidentielle. Cette marche a confirmé que le peuple sénégalais demeure attaché à ses droits et libertés d'expression et de manifestation consacrés par la constitution, dans un contexte où l'espace civique subit un rétrécissement drastique depuis l'avènement du Président Macky Sall au pouvoir.

Constatant le mutisme du Président Macky Sall depuis la publication de la décision du Conseil Constitutionnel lui imposant d'organiser l'élection présidentielle dans les meilleurs délais, la plateforme appelle toutes ses parties prenantes à maintenir la mobilisation à travers des actions de lutte pour le respect des dispositions édictées par le Conseil Constitutionnel dans sa décision n° 1/C/2024 du 15 Février, invalidant la loi n°4 -2024 votée par l'Assemblée Nationale le 05 février 2024 et le décret n°2024-106 du 03 février 2024 du Président de la République

Soucieuse de la stabilité du pays et du respect de la constitution, la plateforme informe des actions suivantes qui seront déroulées d'ici le **27 février** :

- **Mardi 20 février 2024 :**
 - **Dépôt de la requête adressée au Président de la République pour exiger la tenue de l'élection le 03 mars 2024**
 - **Organisation d'une conférence de presse pour partager la lettre avec l'ensemble des citoyens sénégalais et le reste du monde et démarrage de la diffusion large de capsules vidéos exigeant la tenue de l'élection à la date du 03 mars 2024**
- **Mercredi 21 février 2024 :** Réunion avec les organisations socioprofessionnelles (syndicats et secteurs privés) pour préparer la journée ville morte et la grève générale
- **Vendredi 23 février à 15h :** Participation au rassemblement du Front pour la défense de la démocratie (FDD) à la place de la Nation
- **Samedi 24 février à 11h :** Participation au rassemblement du F24 au Terrain HLM Grand Yoff
- **Samedi 24 février à 15 h :** Rassemblement Tribune citoyenne et pot de départ, carte d'électeur en main pour préparer le vote symbolique du 25 février à l'Esplanade de la Mairie de Grand Yoff
- **Dimanche 25 février 2024 de 11h à 13h :** Rendez-vous au bureau de vote symbolique à la Plateforme des acteurs non étatiques - Terrain Sacré Coeur VDN
- **Lundi 26 février à 11h :** Conférence de presse avec les organisations socioprofessionnelles (syndicats et secteur privés) sur la journée ville morte

- **Mardi 27 février 2024 : Journée ville morte**

La plateforme invite toutes les parties prenantes au respect du plan d'actions dans leurs secteurs d'activités respectifs.

Fait à Dakar, ce 21 février 2024

Action collective d'organisations citoyennes et socioprofessionnelles,
de religieux et de personnalités indépendantes pour le respect du calendrier républicain

COMMUNIQUÉ DE LA PLATEFORME AAR SUNU ELECTION

La plateforme Aar Sunu Élection a suivi avec intérêt l'interview accordée par le Président de la République à une partie de la presse nationale.

Aar Sunu Élection constate cependant qu'en dépit des termes du communiqué de la Présidence en date du 16 février 2024, le Président n'a manifesté aucune volonté d'appliquer la décision n° 1/C/2024 du Conseil constitutionnel.

Sa tentative de diversion à travers l'invitation à un dialogue inapproprié est inacceptable, la seule exigence du moment étant la fixation de la date du scrutin.

Il est impératif que le Président cesse de contourner les directives claires du Conseil constitutionnel qui exigent des élections avant le 2 avril 2024.

Aar Sunu Élection invite la presse nationale et internationale à une conférence de presse à 15h30 à la Plateforme des Acteurs Non-Étatiques Sacré-Cœur 3 - Terrain VDN.

Fait à Dakar, le 23 février 2024

Contact presse : 781494040

**DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE
AAR SUNU ELECTION DU 23 FÉVRIER 2024**

Nous, près de 200 organisations citoyennes et socioprofessionnelles, de religieux et de personnalités indépendantes regroupées au sein de la plateforme Aar Sunu Élection, analysant l'interview accordée par le Président de la République à une partie de la presse nationale le 22 février 2024, constatons avec regret son refus d'appliquer la Décision n° 1/C/2024 du Conseil constitutionnel exigeant la tenue du scrutin avant le 2 avril 2024.

La Plateforme Aar Sunu Élection condamne fermement cette attitude de défiance vis-à-vis du Conseil constitutionnel, qui, nous installe dans une crise sans précédent et constitue une violation flagrante de nos principes démocratiques, ainsi qu'un mépris de la souveraineté populaire.

Nous dénonçons vigoureusement le dilatoire et la tentative de diversion à travers l'invitation à un dialogue inopportun dans un contexte où le peuple exige la fixation immédiate de la date du scrutin.

Aar Sunu Élection informe l'opinion nationale et internationale qu'elle ne participera pas à un simulacre de dialogue qui relèverait de la compromission, sèmerait les germes de la division et ne pourrait aboutir à aucun consensus au vu des intérêts divergents des parties invitées.

Cette posture du Président de la République risque de plonger le Sénégal dans un chaos indescriptible en créant les conditions d'une instabilité institutionnelle, économique et sociale dont le pays mettrait du temps à se relever.

Tirant toutes les conséquences des propos du Président de la République lors de l'interview, la Plateforme Aar Sunu Élection invite le Conseil constitutionnel à assumer pleinement ses responsabilités, en déterminant la date de l'élection présidentielle. À cet effet, une saisine sera adressée au Conseil constitutionnel.

Aar Sunu élection invite tous les citoyens à garder la dynamique de mobilisation populaire pour exiger le respect strict des dispositions de la charte fondamentale de notre pays.

En ce sens, nous restons déterminés à mettre en œuvre le plan d'action et invitons toutes les Sénégalaises et tous les Sénégalais à participer à sa réussite.

- **Samedi 24 février 2024 à 15h** : Tribune citoyenne - Pot de départ ! à l'Esplanade Mairie Grand Yoff
 - **Samedi 24 février 2024 à 11h** : Rassemblement pacifique à la Place Mamadou Dia de Thiès
 - **Samedi 24 février 2024 à 16h** : Marche silencieuse à l'Ancienne Mairie à Kaffrine
 - **Dimanche 25 février 2024 de 11h à 13h** : Vote Symbolique au siège de la Plateforme des Acteurs Non étatiques - Terrain Sacré Coeur 3 - VDN ; invitation aux électeurs à se rendre à leur bureau de vote habituel ou le plus proche et à partager des selfies sur les réseaux sociaux
 - **Mardi 27 février 2024** : Journée villes mortes - Grève générale dans tout le pays
-

TEXTE LIMINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

La décision du Président de la République du 03 février 2024, portant abrogation du décret convoquant le corps électoral par le décret n° 2024 – 106 du 3 février 2024 ainsi que le vote de la Loi n° 4/2024 du 5 février 2024 prorogeant de façon illégale le mandat du Président et reportant l'élection présidentielle de 2024 ont fini d'installer le Sénégal dans une crise institutionnelle sans précédent.

En effet malgré la décision salubre du Conseil constitutionnel n° 1/C/2024 du 15 février 2024 portant annulation de la Loi votée par l'Assemblée nationale et du décret du Président de la République, le peuple sénégalais constate avec amertume et désolation l'entêtement de l'autorité suprême à vouloir passer outre sa volonté. Les propos tenus par le Président de la République lors de l'entretien qu'il a accordé à une partie de la presse nationale le 23 février 2024 en attestent. Au lieu de fixer une date pour la tenue de l'élection présidentielle avant la date du 02 avril marquant la fin de son mandat, le Président a opté de faire du dilatoire en décidant de convoquer un dialogue national pour fixer la date de l'élection présidentielle. Cette décision du Président de la République qui est aux antipodes de la décision du Conseil constitutionnel révèle le caractère inopportun du dialogue.

La Plateforme des forces vives de la nation dénommée Aar Sunu Election salue la posture républicaine de tous les acteurs qui ont décidé de ne pas participer à un dialogue qui vise à semer les graines de la discorde car ayant comme seule et unique finalité la prorogation du mandat du Président de la République et la reprise du processus électoral.

Pour manifester notre désapprobation totale de cette démarche anticonstitutionnelle initiée par le Président de la République, les organisations membres de la Plateforme Aar Sunu Election décident de poursuivre le combat citoyen pour exiger le respect du calendrier électoral. A cet effet, les organisations professionnelles membres de la plateforme décrètent le mardi 27 février 2024 « **journée villes mortes** » sur toute l'étendue de territoire national en guise de protestation contre la confiscation de la volonté populaire. Les syndicats membres de la Plateforme décrètent ainsi une journée de grève générale et appellent tous les citoyens au strict respect du mot d'ordre.

Toutes les organisations membres de la Plateforme **Aar Sunu Election** exigent du Président de la République de prendre toutes les dispositions utiles pour fixer la date et organiser l'élection présidentielle de 2024 avant le 02 avril 2024, date marquant la fin de son mandat. Au cas contraire, nous invitons le Conseil constitutionnel à assumer pleinement ses responsabilités en fixant la date pour éviter que le Sénégal ne bascule dans un chaos aux conséquences incommensurables.

Fait à Dakar le 26 février 2024.

COMMUNIQUÉ DE LA PLATEFORME AAR SUNU ÉLECTION

Suite au dialogue national tenu les 26 et 27 février 2024, la plateforme Aar Sunu Élection après avoir écouté la déclaration du Président de la République durant cette rencontre, constate avec regret que Monsieur Macky Sall persiste dans son refus de respecter le calendrier républicain et la légalité constitutionnelle.

Face à cette situation qui risque de plonger notre pays dans une instabilité sociale indescriptible, la plateforme a décidé d'intensifier la lutte. C'est dans ce sens qu'elle a décidé d'aller vers une jonction avec les autres initiatives telles que le Front des Candidats à l'Élection Présidentielle du 25 février, les Forces Vives du Sénégal (F24) et le Front pour la Défense de la Démocratie pour renforcer la lutte afin d'arriver à l'objectif de départ de Aar Sunu Election qui n'est autre que la restauration de l'ordre constitutionnel.

A cet effet, une délégation de Aar Sunu Élection s'est rendue à une réunion tenue hier après-midi à la suite de laquelle il a été décidé la mise en place d'un groupe de contact représentants les différentes entités pour la mise en œuvre d'une unité d'action efficace et mobilisatrice, formée pour résister ensemble en fédérant toutes les forces vives de la nation.

Cette unité d'action doit permettre de mener des actions collectives, en synergie pour éviter la dispersion des forces qui luttent contre le coup d'État en cours. Aar Sunu Election continue de mener la réflexion et d'alimenter la stratégie de lutte tout en s'alliant aux autres forces qui ont le même objectif que nous pour mener des actions populaires.

Aar Sunu Élection aux côtés du Front des Candidats à l'Élection Présidentielle du 25 février, les Forces Vives du Sénégal (F24) et le Front pour la Défense de la Démocratie invitent la presse nationale et internationale à une conférence de presse à 17h à la Résidence Mamounes.

Fait à Dakar, le 29 février 2024

Contact presse : 781494040

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dakar, le 02 mars 2024

AAR SUNU ÉLECTION, en tant que plateforme citoyenne membre du Front de Résistance, réitère son attachement au respect du calendrier électoral et à l'exigence du respect par le Président Macky Sall des décisions du Conseil constitutionnel, qui est sa seule raison d'être. À ce titre, AAR SUNU ELECTION tient à rappeler à tous les membres du Front l'urgence et la nécessité de se recentrer sur l'objectif principal : la poursuite du processus électoral et la tenue de l'élection présidentielle avant le 2 avril 2024.

À cet effet, il est essentiel que tous les membres du Front restent unis et concentrés sur cet objectif commun, en mettant de côté les divergences et en travaillant ensemble de manière concertée pour faire avancer notre cause.

AAR SUNU ELECTION exprime sa profonde préoccupation face aux incidents de sabotage survenus lors du rassemblement de ce samedi 2 mars 2024 organisé par le Front de Résistance. De tels actes sont de nature à compromettre nos valeurs et objectifs communs et doivent être condamnés sans réserve.

AAR SUNU ELECTION appelle tous les acteurs impliqués à éviter autant que possible les diversions et à œuvrer avec toutes les parties prenantes du processus électoral pour la tenue de l'élection présidentielle. Pour ce faire, nous devons rester unis et soudés en tant que groupe afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Ensemble, nous sommes plus forts et c'est en restant unis que nous pourrions concrétiser notre vision d'un avenir démocratique pour notre pays.

Action collective d'organisations citoyennes et socioprofessionnelles, de religieux et de personnalités indépendantes pour le respect du calendrier républicain

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dakar, le 7 mars 2024

La plateforme AAR SUNU ELECTION accueille avec beaucoup de satisfaction les décisions du Conseil Constitutionnel publiées ce mercredi 6 mars 2024. En effet, par la décision N°60/E/2024 le Conseil constitutionnel, en répondant à la sollicitation du Président de la République a rejeté les conclusions du supposé « dialogue national » en confirmant ses Décisions N°2/E/2024 du 20 janvier 2024, N° 1/C/2024 du 15 février 2024 et N°4/E/2024 du 20 février 2024. Également, en donnant suite aux requêtes déposées par des candidats à l'élection présidentielle aux fins de constater et remédier à la carence du président de la République, le Conseil constitutionnel a publié la décision, N°5/E/2024, fixant la date du scrutin au 31 mars 2024, la convocation du corps électoral et la poursuite du processus électoral.

Aar Sunu Election prend acte également de la décision du Président de la République de convoquer le scrutin de l'élection présidentielle à la date du 24 mars telle qu'annoncée dans le communiqué du conseil des ministres du mercredi 6 mars 2024, tout comme le communiqué publié ce 7 mars 2024 par le Conseil constitutionnel se conformant à cette même date.

Dès lors, Aar Sunu Election retient que l'élection présidentielle se tiendra le 24 mars 2024 et se satisfait de la tenue prochaine du scrutin avant le terme du mandat du Président de la République en exercice. Une nouvelle donne qui est un acquis majeur dans la lutte citoyenne menée par Aar Sunu Élection dans l'objectif de réhabiliter le calendrier républicain en organisant l'élection présidentielle dans les délais prescrits par la Constitution.

Aar Sunu Election reste cependant vigilant sur la suite du processus électoral et compte l'accompagner jusqu'à la publication des résultats définitifs, consacrant l'élection du nouveau Président de la République du Sénégal.

A cet effet, Aar Sunu Election tiendra une assemblée des parties prenantes ce vendredi 08 mars 2024 à partir de 15.00 qui sera suivie d'une conférence de presse à 17.00 au Good Rade. Aar Sunu Election partagera avec les Sénégalais, les Sénégalaises et la presse nationale et internationale son appréciation de la situation et les perspectives de la plateforme décidées par les parties prenantes.

Toutes les parties prenantes et la presse sont conviées.
Contact presse : +221 774285406

-

LETTRES ENVOYÉES PAR AAR SUNU ELECTIONS AU X PARTIES PRENANTES

Lettre au Président du Conseil Constitutionnel

À Monsieur Mamadou Badio Camara
Président du Conseil constitutionnel

Dakar, le 23 février 2024

Objet : Requête citoyenne pour la fixation de la date de l'élection présidentielle

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,

Par cette occasion inédite provoquée par la situation préoccupante de notre pays, nous citoyens sénégalais regroupés dans des organisations citoyennes, socioprofessionnelles, religieuses, et autour de l'action collective citoyenne dénommée **Aar Sunu Élection**, vous saisissons pour partager nos vives et urgentes préoccupations concernant la situation politique du pays.

Nous vous exprimons d'abord toute notre satisfaction et nos félicitations pour avoir pris une décision responsable et sage, donnant suite aux différents recours qui vous ont été soumis par des personnes ayant intérêt, à propos de la loi 4/2024 du 5 février 2024 et du décret 106 - 2024 du 3 février 2024.

Dans votre décision 1/C/2024, vous avez annulé ces deux actes contraires à la loi constitutionnelle et imposé aux autorités compétentes, au premier chef desquelles le Président de la République, d'organiser dans les meilleurs délais l'élection présidentielle tout en veillant aux dispositions rappelées dans les considérants 14 et 20 de votre décision.

Depuis lors, nous étions dans l'attente d'une prompte réaction des dites autorités pour sortir le pays de l'impasse démocratique dans laquelle nous installent des décisions unilatérales du Président de la République et d'une partie des parlementaires. Nous avons même encouragé cette réaction en saisissant Monsieur le Président de la République par courrier daté du 19 février 2024 (copie jointe à la présente lettre) pour lui demander de fixer immédiatement la date du scrutin de l'élection présidentielle en conformité à la décision du Conseil constitutionnel.

Après la sortie du Président de la République à travers une interview accordée ce jeudi 22 février à une partie de la presse nationale, **Aar Sunu Élection** a pu constater qu'en dépit des termes du communiqué de la Présidence en date du 16 février 2024, le Président n'a manifesté aucune volonté d'appliquer la décision n° 1/C/2024 du Conseil constitutionnel. Nous avons appréhendé son attitude comme une tentative de diversion à travers l'invitation à un dialogue inapproprié au lieu d'instruire les autorités compétentes pour l'organisation du scrutin.

Pour **Aar Sunu Élection**, il est impératif que le Président cesse de contourner les directives que le Conseil constitutionnel a clairement formulées pour la tenue de l'élection avant le 2 avril 2024.

A cet effet, nous vous demandons de continuer à prendre vos responsabilités en constatant la mauvaise volonté du Président de la République d'organiser l'élection dans les meilleurs délais, en fixant une date pour la tenue du scrutin dans le respect des dispositions de la Constitution et du code électoral, et en procédant aux aménagements nécessaires pour faciliter le bon déroulement du scrutin comme vous avez eu à le faire par le passé.

Dans l'attente de votre action décisive, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Pour Aar Sunu Election

Elimane Haby KANE
Président Directeur Exécutif LEGS-Africa

Malick DIOP
Directeur Exécutif Plateforme des Acteurs Non Étatiques

Pr Babacar GUEYE
Président Collectif des OSC pour les Élections

Lettre au Président de la République

À Monsieur Macky Sall
Président de la République du Sénégal
Palais de la République
Avenue Léopold Sédar Senghor - Dakar

Dakar, le 19 février 2024

Objet : Requête pour la fixation de la date de l'élection présidentielle

Monsieur le Président de la République,

Par la Décision n° 1/C/2024, le Conseil constitutionnel a invalidé la Loi n° 4/2024 votée par l'Assemblée nationale le 5 février 2024 ainsi que le décret n° 2024-106 du 3 février 2024 du Président de la République.

Selon la Constitution de notre pays, cette décision et ses implications s'imposent à tous les pouvoirs publics, particulièrement à l'Exécutif dont vous êtes le chef.

La première obligation qui découle de la décision du Conseil constitutionnel est la poursuite du processus électoral qui avait été interrompu par le décret annulé, puis reporté par la loi invalidée.

La seconde obligation, selon les termes mêmes du considérant 14 de la décision du conseil constitutionnel, porte sur l'exigence de tenir l'élection présidentielle avant la fin de votre mandat tout en précisant que la durée de ce mandat ne peut être, en aucun cas, prolongée. Ce qui fixe ainsi la **date butoir au 2 avril 2024**.

Face à de telles obligations, le communiqué de la présidence de la République prenant acte de la décision du Conseil constitutionnel et promettant d'organiser l'élection présidentielle dans les meilleurs délais nous a fait croire, à nous, organisations citoyennes signataires, en votre volonté de les appliquer fidèlement.

Toutefois, le cadre temporel très restreint de cette application fidèle exigeait et exige toujours une action urgente de votre part car chaque jour perdu risque d'hypothéquer la possibilité d'organiser l'élection conformément aux délais prescrits par la Constitution, en son article 31.

Voilà pourquoi, nous, organisations citoyennes regroupées au sein de la coalition Aar Sunu Election, exprimons notre profonde préoccupation devant l'incertitude persistante concernant la date de l'élection présidentielle que vous avez la responsabilité de fixer.

Pour éviter à notre pays une nouvelle impasse qui peut être lourde de conséquences, nous avons pris l'initiative de procéder à des simulations à partir de différents scénarii. Le résultat que nous avons obtenu indique sans nul doute que **la date de l'élection doit être fixée au plus tard le dimanche 3 mars 2024 pour vous permettre d'inscrire votre action dans le respect des délais fixés par notre Constitution**, conformément aux dispositions rappelées dans la décision du Conseil constitutionnel.

En conséquence, nous vous adressons la présente requête pour attirer votre attention sur l'urgence de publier le décret fixant la date de l'élection présidentielle de 2024, en tenant compte des limites fixées par le Conseil constitutionnel.

En espérant que vous accorderez à notre requête toute l'attention et toute la diligence de traitement qu'elle mérite, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour Aar Sunu Election

Elimane Haby KANE
Président Directeur Exécutif LEGS-Africa

Malick DIOP
Directeur Exécutif Plateforme des Acteurs Non Etatiques

Pr Babacar GUEYE
Président Collectif des OSC pour les Elections

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

Dakar, le 19 février 2024

Cher.e candidat.e à l'élection présidentielle

Objet : requête pour la fixation de la date de l'élection présidentielle

Madame/Monsieur/,

Par la Décision n° 1/C/2024, le Conseil Constitutionnel a invalidé la Loi n° 4/2024 votée par l'Assemblée nationale le 5 février 2024, ainsi que le décret n° 2024-106 du 3 février 2024, deux actes qui s'inscrivaient dans le projet de reporter les élections du 25 février au 15 décembre 2024.

Selon la Constitution de notre pays, cette décision et ses implications s'imposent à tous les pouvoirs publics. Le Conseil constitutionnel a aussi appelé les autorités compétentes à organiser l'élection présidentielle dans les meilleurs délais.

La première obligation qui découle de la décision du Conseil constitutionnel, est la poursuite du processus électoral qui avait été interrompu par le décret annulé, puis reporté par la loi invalidée.

La seconde obligation, selon les termes mêmes du considérant 14 de la Décision du Conseil constitutionnel, porte sur l'exigence de tenir l'élection présidentielle avant la fin du mandat du Président de la République, tout en précisant que la durée de ce mandat ne peut être, en aucun cas, prolongée. Ce qui fixe ainsi la date butoir au 2 avril 2024.

Face à de telles obligations, le communiqué de la présidence de la République prenant acte de la décision du Conseil constitutionnel et promettant d'organiser l'élection présidentielle dans les meilleurs délais nous a fait croire, à nous, organisations citoyennes signataires, en la volonté du Chef de l'Etat d'appliquer fidèlement ladite Décision.

Cependant, l'initiative Aar Sunu Election est au regret de constater qu'aucun acte sérieux n'est posé dans le sens du respect de la décision, alors que le cadre temporel très restreint de l'application fidèle de cette décision exigeait et exige toujours une action urgente car chaque jour perdu risque d'hypothéquer la possibilité d'organiser l'élection conformément aux délais prescrits par la loi.

Pour éviter à notre pays une nouvelle impasse qui peut être lourde de conséquences, nous avons pris l'initiative de procéder à des simulations à partir de différents scénarios. Le résultat que nous avons obtenu indique sans nul doute que la date de l'élection doit être fixée au plus tard le dimanche 3 mars 2024 pour rester conforme aux dispositions rappelées par la décision du Conseil Constitutionnel.

En conséquence, nous avons décidé de saisir le Président de la République par requête pour lui demander instamment de prendre l'acte officialisant la tenue de l'élection le 3 mars 2024. Conscients des implications de cette décision sur la campagne électorale et la logistique du scrutin, nous vous faisons cette requête pour appuyer notre démarche et surtout signer l'engagement sur l'honneur joint pour accompagner la requête destinée au Président de la République et qui sera rendue publique pour prendre tous les citoyens sénégalais et l'opinion internationale à témoin.

En espérant que vous accorderez à notre requête toute l'attention et toute la diligence de traitement qu'elle mérite, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour Aar Sunu Election

Pr Babacar GUEYE

ENGAGEMENT COLLECTIF SUR L'HONNEUR DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE**POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION PRESIDENTIELLE A LA DATE DU 03 MARS 2024**

Nous soussignés, candidats et candidates à l'élection présidentielle du 25 Février 2025, déclarons notre entière disposition à participer à un scrutin fixé à la date du 3 Mars 2024 et sollicitons respectueusement Monsieur le Président de la République à prendre en toute urgence un décret fixant la date de l'élection.

En conformité avec les impératifs définis par le Conseil Constitutionnel, et en référence particulière au considérant 14 de sa décision, nous consentons à une réduction de la période de campagne électorale prévue pour 21 jours, afin de garantir le respect des délais légaux tout en maintenant l'intégrité du processus électoral.

Nous nous engageons également à accepter l'utilisation des supports matériels électoraux (bulletins de vote, listes des candidats, urnes, etc.) initialement prévus pour le 25 février 2024, dans le but d'éviter des dépenses supplémentaires et des procédures administratives susceptibles de compromettre la disponibilité en temps voulu du matériel électoral, assurant ainsi une organisation efficace et économique du scrutin.

Fait à Dakar, le 19 février 2024

ORGANISATIONS ET PERSONNALITÉS MEMBRES DE AAR SUNU ELECTION

1. 3 CAP Santé
2. AFRIKAJOMCENTER
3. Afrique Enjeux (AFEX)
4. Agissons Ensemble
5. Alliance pour les valeurs éthiques et républicaines
6. Alternative 2022 (Dëggü- Dëggal -Jubal)
7. Amicale des cadres musulmans du Sénégal
8. Amnesty International
9. ANCA
10. And Defar sunu Gox
11. And Samm Jikko Yi
12. Association AMPIRE
13. Association des Anciens Boursiers de la Fondation Ford
14. Association des Commerçants et Industriels du Sénégal (ACIS)
15. Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS)
16. Association pour la Protection des Droits Humains (APDH)
17. Association pour le développement de Matam
18. BudgIT Sénégal
19. Cabinet d'Appui au Développement
20. Cadre Unitaire Syndical de l'Enseignement Moyen et Secondaire (CUSEMS),
21. Cadre Unitaire Syndical de l'Enseignement Moyen et Secondaire/Authentique
22. Centre Démocratie- Education aux Médias- Multilinguisme (CEDEM)
23. Coalition Nationale des Organisations de la Société civile pour le suivi Budgétaire
24. Collectif des Organisations de la Société Civile sur les élections (COSCE)
25. Collectif des Universitaires pour la Démocratie
26. Comité Ad hoc de Facilité
27. Consortium Jeunesse Sénégal
28. Coordination Démocratique des Enseignants et Formateurs du Sénégal (CDEFS),
29. Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique
30. CRES/And doxal sunu gox
31. Cadre Unique des Syndicats de l'Enseignement Moyen et Secondaire
32. Demain Senegal
33. Eco Citoyen
34. Editions, le Nègre international
35. Eclaireurs et Eclaireuses du Sénégal
36. ENDA/SAHEL
37. Entente Féminine des Sicap pour le Développement du Sénégal
38. Femmes Africaines Actives pour le Développement
39. Femmes leader issues de la diaspora (FLD)
40. Front Intercitoyen Pour la Paix et l'Unité: Désobéissance civile et civique
41. FONX SA REW
42. Force reste au peuple
43. FRAPP/CANADA
44. Groupe de Recherche et d'Appui-Conseil pour la démocratie participative et la bonne gouvernance
45. Intrahealth international
46. Jëf jël
47. Jeunesse Avenir du Sénégal (JAS)
48. Jeunesse Société Civile (JSC)
49. LEGS-Africa
50. Les professionnels du développement local
51. Ligue des Imams et Prédicateurs du Sénégal (LIPS)
52. Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme
53. MBDF
54. MCC/consultant
55. MCDD - Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement
56. MDIS/LIGGÉY SÉNÉGAL CI JÀMM

57. MIGAN inc
58. Mobilisation Citoyenne pour la Souveraineté, l'Unité et la refondation (MESURE)
59. Mon Sénégal à moi
60. Mouvement Citoyen Banlieue UP
61. Mouvement Grande Force Citoyenne
62. Mouvement Y en a marre
63. Mouvement Yéwwi Sunu Gox
64. OFOR
65. Organisation Générale des Travailleurs du Sénégal
66. ONG 3D
67. Organisation Démocratique des Enseignants du Sénégal (ODES)
68. Plateforme des Acteurs non Étatiques
69. Programme d'appui au changement et à la transformation de l'éducation
70. Point Volailles
71. Présence Chrétienne
72. Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
73. Regroupement des Diplômés Sans Emploi du Sénégal
74. Réseau de Citoyens Intègres et Actifs (RCIA)
75. Réseau des Anciens Jécistes d'Afrique Section Sénégal
76. Réseau Sénégal pour l'éducation aux droits humains (RESEDHU)
77. Reseau Siggil jigeen
78. RIS
79. Ro&Partners
80. SERVITECH
81. Signataires de la Déclaration des Professionnels du Développement Rural
82. Social Change Factory
83. Solidarité Active
84. SOS PAIX - Synergie des Organisations de la Société civile pour la Paix
85. Sursaut Citoyen
86. Syndicat Autonome de la Santé, (SAS)
87. Syndicat Autonome des Enseignants du Moyen et Secondaire du Sénégal (SAEMSS),
88. Syndicat Autonome des Enseignement du Supérieur
89. Syndicat Autonome des Médecins du Sénégal (SAMES),
90. Syndicat Autonome des Travailleurs de la Santé (SAT-Santé),
91. Syndicat Autonome pour le Développement de l'Education et de la Formation SADEF),
92. Syndicat de l'Enseignement Professionnel et Technique (SEPT),
93. Syndicat Démocratique des Travailleurs de la Santé et du Secteur Social (SDT3S),
94. Syndicat des Enseignants pour le Progrès, la Performance et l'Innovation (SEPPI),
95. Syndicat des Professionnels du Transport, (SP Transport),
96. Syndicat des Travailleurs de la SONATEL, (SYTS-SONATEL),
97. Syndicat National des Travailleurs de SENTEL
98. Syndicat National des Travailleurs de la Santé (SYNTRAS),
99. Syndicat National/ Refondation Sociale des Agents Municipaux du Sénégal
100. Syndicat Unique des Enseignants du Sénégal, (SUDES)
101. Toi Du Monde Sénégal
102. Transport (SP Transport),
103. Union des Forces Citoyennes
104. Union des Enseignants du Sénégal (UES),
105. WANEP SÉNÉGAL
106. Women first tv (WFITV)

PERSONNALITÉS INDÉPENDANTES, CITOYENS

1. Abdallah Diop, Informaticien
2. Abdou Ahad FALL, Informatique
3. Abdou Lahad seck, Expert électoral
4. Abdoulaye Bousso, Médecin
5. Abdoulaye Fofana Seck, Journaliste
6. Abdourahmane Baba Diop, Contrôleur des impôts et domaines
7. Adama Seck, Enseignant
8. Aidara Thiemokho, Technicien supérieur
9. Aissatou Thiam, Polymathe
10. ALAIN OUSMANE DIOP, DÉLÉGUÉ MÉDICAL
11. Alanso Savane, Manager
12. Alioune DIOUMA diarra, Enseignant
13. Amadou Bamba Thiam, Expert cyber sécurité
14. Amadou THIANDOUM, Etudiant
15. Aminata Diakhate, Coach culturel
16. Aminata Kassé, Consultante
17. Anta Faye Niang, Chargée de projets
18. Ass DEME, Professeur
19. Atoumane Ndiay, Pharmacien
20. Awa sene, Notaire
21. Babacar Fall, Haut fonctionnaire à la retraite
22. Babacar Thiam, Hôtellerie/Étudiant
23. Batoura KANE NIANG, Ancien Ambassadeur/ Expert en Gestion des conflits
24. Birane Yaya Wane, Président
25. Cheikh Ba, Enseignant et Chercheur
26. Cheikh Gueye, Chercheur
27. Cheikh Tidiane Touré, Consultant en Gouvernance
28. Demba SEYDI, Responsable de programmes
29. Djibril ndecky, RH
30. Djibril SARR, Directeur
31. Dr Papa Ndary Niang, Consultant International en Stratégie et Management
32. El Hadji Abdoulaye Seck, Économiste
33. El Hadj Beye, Chauffeur
34. Fatou Kine Fall, Ingénieur Agronome
35. Fatou Niang, Directeur General societe de peche
36. Fatoumata Hane, Enseignante Chercheure, Socio-anthropologue
37. Ghaëls Babacar MBAYE, Juriste - Activiste
38. Gnagna Ndiaye, Enseignante
39. Ibrahima CISSE, Consultant financier
40. Joseph Meki, Consultant/Formateur en Communication
41. Karamba Sonko, Planificateur-Environnementaliste
42. Khadijatou Ahmed diao, HR assistant
43. Khady Sarr, Comptable
44. Khaïta Sylla, Directrice Adjointe, CorpsAfrica/Senegal
45. Khalifa Ababacar ndiaye, Promoteur agricole
46. Kunda Cisse, Retraité
47. Majaw, Directeur artistique
48. Malado Agne, Enseignante-chercheure
49. Malika Ba, Informaticienne
50. Mamadou ndiaye, Commerçant
51. Mamadou Ndiaye, Scénariste - Monteur - Réalisateur
52. Mamadou SECK, Ingénieur DevOps
53. Mame Khady DIOP, Office Manager
54. Mame Makhtar Tall, Data Scientist & AI specialist
55. Mansour Sene dit colonel, Administrateur culturel
56. Mariam DIAO, Gestionnaire RH

57. Marie Pierre Rokhayatou Sarr, Maître de conférences à la retraite
58. Massamba DIOP, Responsable Audits et Conformité
59. Mbaye Niang, Partenaire yango
60. Meya MBAYE, Ingénieur Marketing et communication
61. Mohamed Nabi Lo, Consultant Informaticien
62. Mouhamadou Abdallah Gueye, Comptable
63. Mohamed Ben Omar NDIAYE, Professeur Titulaire des universités, Agrégé en Économie/Directeur de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) de l'UCAD et ancien Directeur Général de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et de la CEDEAO
64. Moussa Faye, Économiste
65. Moussa Gaye, Comptable
66. Moussa Mamad Kane, Étudiant
67. Moussa MBAYE, Administrateur de société
68. Moussa sané, Enseignant / syndicaliste
69. Moussa Wahoyeh BADJI, Analyste en relations internationales pensionné
70. Ndeye Arame Gueye, Élève Ingénieure en génie des procédés agroalimentaire
71. Pape Niang, Professeur
72. Pape Yoss Cisse, Ingénieur mécanicien Chef d'entreprise
73. Samba Barry, Juriste, Expert en développement
74. Samba Fall, Ingénieur
75. Samba GUEYE, Ingénieur Procédés
76. Seydina Moussa Ndiaye, Enseignant chercheur
77. Seye Magatte, Contrôle du trésor
78. Sidy CAMARA, Universitaire
79. Thierno Seydou Nourou Gueye, Juriste-consultant en droit international
80. Valdiodio Ndiaye, Juriste - Représentant Pays EISA Madagascar



